

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 2 novembre 2015

Le lundi 2 novembre 2015, à 19h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des Conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 27 octobre 2015.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet

Secrétaire de séance : Monsieur Florentin LETISSIER

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Eric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Elisabeth GUY-DUBOIS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY ; M. Cyril MOURIN Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Sylvie LEKIN
M. Nicolas LIEBAULT
Mme Valérie MAUPAS à partir de la délibération 2015 DASES 501 G
Mme Chantal MERCHADOU
M. Cyril MOURIN
Mme Olivia POLSKI à partir de la Q 14 2015 32
Mme Danièle POURTAUD à partir de la délibération 2015 DDEEES 115G
M. Armand RENARD
Mme Mélody TONOLLI à partir de la délibération V14 2015 30

dont les mandataires sont respectivement :

M. Florentin LETISSIER
Mme Catherine CHEVALIER
Mme Elisabeth GUY-DUBOIS
M. Eric AZIERE
M. Cédric GRUNENWALD jusqu'à la délibération 2015 DJS 309
M. Cédric GRUNENWALD
M. Didier ANTONELLI
Mme Célia BLAUDEL
M. Amine BOUABBAS

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Etienne MERCIER

Mme Olivia POLSKI jusqu'à la délibération 14 2015 26

M. Eric AZIERE Absent à partir de la délibération 2015 DILT 31

Mme PETIT ouvre la séance à 19h00.

Mme PETIT

Je vais demander aux élus de rejoindre leur place progressivement -l'ordre du jour n'étant pas léger- afin d'ouvrir cette séance du conseil d'arrondissement et annoncer les procurations reçues :

Nicolas LIEBAULT à Catherine CHEVALIER, Cyril MOURIN, qui arrivera en cours de route, donne procuration à Cédric GRUNENWALD, Armand RENARD donne procuration à Célia BLAUDEL, Sylvie LEKIN, qui a eu un petit accident, mais qui va mieux, ne peut être parmi nous ce soir et a donné procuration à Florentin LETISSIER, Chantal MERCHADOU à Éric AZIERE.

Monsieur LETISSIER sera le secrétaire de séance.

Nous allons commencer par approuver le compte-rendu du conseil d'arrondissement du 14 septembre dernier, puis je donnerai la parole à Agnès BERTRAND pour la traditionnelle communication de l'exécutif municipal sur la rentrée scolaire 2015 dans notre arrondissement. Chaque groupe sera ensuite invité à prendre la parole et à s'exprimer sur ce sujet, puis nous reprendrons l'ordre du jour tel qu'indiqué dans le document reçu.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine du Maire du 14^e arrondissement

- **Projet de délibération 14 2015 24**

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 14 septembre 2015.

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Qui souhaite prendre la parole ?

M. FERTIER

Merci Madame la Maire. Je souhaite faire un rappel au règlement. Ce n'est jamais un moment agréable, que ce soit pour vous ou pour moi, d'autant plus qu'il s'agit du troisième rappel en 18 mois de mandat.

Le premier point concerne le procès-verbal de séance défini à l'article 20. Il se trouve que nous avons eu plusieurs fois l'occasion, en début de séance, de vous faire part d'un certain nombre de demandes de rectifications, d'ailleurs acceptées. Mais lorsque nous consultons les procès-verbaux mis en ligne sur le site de la mairie, seuls les procès-verbaux d'origine non rectifiés sont publiés. Je vous remercie de veiller à ce que seuls les procès-verbaux rectifiés et adoptés en Conseil soient rendus publics.

Le deuxième point porte sur le délai de transmission de votre réponse écrite aux questions orales, qui doit se faire dans les 8 jours qui suivent la séance, conformément à l'article 29 de notre règlement. À la suite du dernier conseil du 14 septembre, ce n'est qu'après vous avoir relancée que j'ai obtenu le texte de votre réponse écrite, le 23 octobre, soit très largement au-delà du délai prévu par le règlement intérieur. Si nous pouvons comprendre un surcroît d'activité au sein de vos services en cette rentrée, il se trouve que malheureusement, il ne s'agit pas de la première fois que nous déplorons ce manquement. Cela traduit plus vraisemblablement une certaine désorganisation.

Le troisième et dernier point, et non des moindres, porte sur les articles 8 et 12, relatifs à la conduite des séances sous votre responsabilité et à leur caractère public. Le dernier Conseil s'est terminé à 2h du matin, celui du 15 juin à 00h20, celui du 11 mai à 1h35. Cela dénote une sérieuse dérive qui, si vous n'y prenez pas garde rapidement, portera atteinte au caractère public des séances. On ne peut demander à tout citoyen, aussi motivé et avisé soit-il, de rester

au-delà d'une séance qui dure plus de 4 heures, 5 heures, ou 6 heures de délibérations. Cela implique nécessairement une présentation plus synthétique des projets de délibération de la part de vos adjoints, surtout si vous souhaitez un jour, comme vous vous étiez engagés en début de mandat, filmer nos séances.

Voilà les trois points sur lesquels je souhaitais faire un rappel au règlement. Je vous remercie pour votre attention.

Mme PETIT

Je vous remercie, M. FERTIER. Pas de remarque sur le compte-rendu de la séance du 14 septembre ? Je propose de passer aux voix.

DELIBERATION N° 213

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14^e arrondissement

14 2015 24 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 14 septembre 2015

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Le compte rendu en date du lundi 1⁴ septembre 2015 est adopté à l'unanimité

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Communication relative à la rentrée scolaire 2015 par Madame Agnès BERTRAND, Adjointe à la Maire du 14^e, chargée des affaires scolaires de la réussite éducative et des rythmes éducatifs.

Mme BERTRAND

En cette rentrée 2015, ce sont 7 434 enfants qui entament une nouvelle année scolaire dans les écoles publiques du 14^e arrondissement : 2 920 en maternelle, 4 514 en élémentaire et classes spécialisées. C'est une centaine d'enfants de moins que lors de la dernière rentrée 2014.

Ces 7 434 élèves sont scolarisés dans 20 écoles maternelles et 18 écoles élémentaires, dans 297 classes (115 en maternelle, 182 en classes élémentaires et classes spécialisées). Plus de quarante enfants de moins de 3 ans ont été accueillis, soit 30 % de plus que l'an dernier. L'augmentation des petites sections dans notre arrondissement est une excellente nouvelle.

Tous, directions d'écoles, parents, enseignants, et élus, nous nous sommes fortement mobilisés dans notre arrondissement en fin d'année scolaire, afin que l'État apporte à nos écoles les moyens d'encadrement nécessaires. Nous le savons, nous n'avons pas été totalement entendus, et nous resterons vigilants afin que les moyens soient à la hauteur des besoins de la jeunesse. Cela doit rester une de nos priorités.

Deux classes supplémentaires ont été ouvertes à la rentrée, dont l'une à l'école élémentaire Alain Fournier, ce qui a permis l'ouverture de la classe de Toute Petite Section tellement attendue ; 15 enfants la fréquentant aujourd'hui. Une seconde ouverture a eu lieu à l'école élémentaire Maurice d'Ocagne, ainsi que la mise en place du dispositif « Plus de maîtres que de classes » à la demande de l'équipe à l'école Maurice Rouvier.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, nous n'avons pas encore à ce jour les résultats de l'enquête du rectorat. Nous vous les transmettrons dès que nous les aurons.

Cette année scolaire est marquée par le classement en Réseau d'Éducation Prioritaire de 8 écoles du 14^e : les écoles élémentaires et maternelles Ocagne, Rouvier, Fournier, le 188-190 Alésia, ainsi que le

collège François Villon. Ce dispositif offre un cadre de cohérence pour les actions visant à renforcer l'efficacité des apprentissages et améliorer les réussites scolaires dans les écoles et les collèges qui en ont le plus besoin.

Nous nous réjouissons de ces mesures prises qui permettent de garantir des effectifs de classe moins élevés et des moyens supplémentaires pour les actions éducatives, y compris les moyens de la Ville.

Pendant le premier semestre 2015, nous avons mené une concertation sur la sectorisation du premier degré, en toute clarté, avec les inspecteurs de l'Éducation Nationale, avec les directions d'école et leurs équipes, ainsi qu'avec les parents élus. Elle a pris en compte l'impact des nouveaux logements qui doivent voir le jour ces prochaines années, ainsi que des locaux des écoles actuelles permettant ou non l'ouverture de nouvelles classes.

Cette sectorisation doit être une garantie d'égalité et de mixité sociale. Nous avons toujours veillé, et nous continuerons à le faire, à équilibrer les classes en nombre d'enfants et à favoriser la mixité sociale.

Je sais que nous avons dans cette salle des élus qui aiment à rappeler les engagements que nous, majorité municipale, avons pris devant les quatorziens. Ils pourront constater que cet objectif de modification de sectorisation, fixé avec Mme la Maire lors de notre communication de rentrée de l'an dernier, a été réalisé et que notre engagement a été tenu. Cette nouvelle sectorisation s'appliquera dès la rentrée 2016, avec les mêmes acteurs que ceux avec lesquels nous avons mené cette concertation. Des rencontres de travail seront organisées au début de chaque année afin d'évaluer l'impact de cette sectorisation et apporter les modifications si nécessaire.

Il est important de faire des travaux pour avoir des écoles bien entretenues et rénovées. C'est un investissement que nous poursuivons depuis plusieurs années. Un budget de fonctionnement a permis la réalisation de travaux dans 27 écoles du 14^e arrondissement. Concernant le budget d'investissement, ce sont 24 écoles qui ont fait l'objet de travaux. Les plus importants ont eu lieu à l'école élémentaire Prisse d'Avennes, pour un montant de 230 000 euros : remplacement des menuiseries et des auvents, permettant aux enfants d'être abrités pendant les récréations.

Un projet qui nous tient à cœur est la modernisation et la rénovation des sanitaires des cours de l'école Maurice d'Ocagne. Ce qui a été intéressant dans cette expérience est la manière dont nous avons travaillé, tant avec le directeur d'école et ses équipes, qu'avec les animateurs et les enfants eux-mêmes, qui ont participé et dit ce qu'ils souhaitaient pour leurs sanitaires.

Voici d'autres exemples de travaux importants : modernisation de la cour à l'école élémentaire Pierre Larousse, travaux de réfection de cours et de sols, au 12-14 Alésia et boulevard Arago.

Nous avons pris la décision de déposer les jeux de cour non autorisés aux enfants de moins de trois ans et avons remis des jeux conformes.

Notre objectif pour cette mandature (pour la partie des travaux qui ne relève pas de la sécurité et de l'indispensable mise aux normes), est de faire plus et de faire mieux participer à leur programmation, les directeurs d'école, les équipes, les personnels de la Ville, les parents d'élèves, voire les enfants eux-mêmes.

Cette année est la troisième année de mise en œuvre des rythmes éducatifs, pour des temps scolaires de qualité. Je rappelle brièvement les objectifs de ce dispositif :

- Lutter contre les inégalités d'accès aux activités sportives, culturelles et artistiques ;
- Développer la curiosité intellectuelle ;
- Renforcer le plaisir des enfants en leur proposant des activités variées et stimulantes ;
- Offrir un temps d'éveil et de découverte complémentaire des temps d'apprentissage fondamentaux pensés par l'Éducation Nationale.

Plus de 80 % des enfants participent à ces ateliers ; 81 associations animent ces ateliers, avec les animateurs de la Ville de Paris. Les principales thématiques sont les arts plastiques, la musique et le

chant, le sport et la détente, des jeux, et un pourcentage important pour les langues et la connaissance des civilisations.

La Ville s'était engagée à augmenter sur trois ans l'encadrement de ces temps périscolaires et la professionnalisation des personnels. Cette politique se traduit cette année par l'augmentation d'animateurs titulaires.

Trois écoles élémentaires de plus de 300 enfants -le 12 Alésia, Prisse d'Avennes et le 20 Chantin-bénéficient à cette rentrée d'un taux d'encadrement supérieur pour les temps périscolaires : au total, ce sont 30 postes supplémentaires en interclasses et 8 postes pour l'étude.

Cette augmentation est valable pour les autres personnels de la Ville : 14 postes supplémentaires pour les ASEM et 11 postes pour les agents techniques.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cet effort de la Ville de Paris qui apporte très concrètement des moyens nouveaux, comme elle s'y était engagée.

L'école, c'est également la restauration. Nous avons la chance d'avoir une Caisse des écoles qui poursuit ses objectifs de restauration de qualité et de progression du bio. Ce sont environ 6 500 repas qui ont été servis 4 jours par semaine dans nos écoles élémentaires et maternelles, ce sont environ 87 % des enfants qui mangent à la cantine, auxquels s'ajoutent 900 adultes. Cette volonté politique d'augmentation du bio et de la qualité, nous a conduit à retravailler nos cahiers des charges pour les marchés publics, afin d'y introduire des critères de développement durable et d'alimentation de proximité. C'est dans ce cadre qu'un nouveau marché avec les fermes biologiques d'Ile-de-France a vu le jour. Une visite de la cuisine Lafenestre est d'ailleurs prévue avec une délégation d'agriculteurs, afin qu'ils comprennent bien les besoins de la restauration collective. Pour cette année scolaire 2015, les marchés pour les viandes, volailles et produits surgelés doivent être renouvelés. C'est dans le même esprit que nous allons écrire notre cahier des charges. C'est un effort important, que nous poursuivrons pendant toute la mandature.

Un projet anti gaspi est mis en place dans le 14^e arrondissement ; une campagne de pesée des déchets a eu lieu la dernière semaine de septembre sur deux sites : 14 Alésia et Prisse d'Avennes. Les résultats seront communiqués en fin d'année, et les mesures correctives déterminées. Le projet étant participatif, un questionnaire va être renvoyé à l'ensemble du personnel de service ainsi qu'aux animateurs pour recueillir leur impression et les préférences des enfants. La lutte anti gaspi passe également par une pré-inscription obligatoire aux centres de loisirs. Je n'insisterai pas sur ce point qui fait l'objet d'une délibération de ce conseil.

De nouveaux tarifs de cantine plus justes seront établis : 88 % des familles voient leurs tarifs gelés à cette rentrée 2015. Aucune augmentation tarifaire n'aura lieu tandis qu'il y aura une augmentation qualitative des repas. Les deux nouvelles tranches tarifaires que nous avons créées, ne concernent que les couples avec des enfants, qui ont des revenus mensuels supérieurs à 10 000 euros. La droite a voulu contester la légalité de cette mesure, d'abord par un recours gracieux auprès du préfet qui a été rejeté, ensuite par un recours sur le fond auprès du Tribunal Administratif, qui vient d'être également rejeté récemment.

Cette politique ambitieuse de qualité des repas servis et d'anti gaspi dans le 14^e s'est accompagnée d'une politique toute aussi ambitieuse en matière de ressources humaines pour le personnel de la Caisse des écoles : création d'un CHSCT, formation des élus et mise en route d'un travail d'identification des principaux risques dans l'ensemble des cuisines, politique de dé-précarisation de 7 agents en 2015 et de 6 agents en 2016. Je tiens d'ailleurs à remercier le personnel de la Caisse des écoles et sa directrice, pour le travail considérable fourni afin que cette année se déroule dans les meilleures conditions. C'était la première année de mise en place de la nouvelle organisation avec la cuisine centrale de Lafenestre.

La Caisse des écoles, c'est aussi l'organisation de séjours de vacances ; 229 enfants sont partis cet été. Nous avons renouvelé le marché des séjours de vacances, avec deux objectifs :

-Des critères plus exigeants sur la qualité des organismes : quelles modalités de recrutement et de formation des directeurs de centre et des animateurs ?

-Une offre plus diversifiée de séjours, afin que les enfants puissent découvrir plusieurs sites et de nouvelles régions de France. Cela nous a permis de proposer 18 séjours très variés, mer, montagne, campagne. Environ 1 400 enfants en juillet et 600 en août ont participé à des activités à l'intérieur de l'école, mais aussi à l'extérieur, notamment dans des espaces nature et découverte.

Enfin, je voudrais terminer cette communication par un projet innovant de découverte des cultures étrangères et d'initiation aux langues dans les écoles du 14^e arrondissement. Je vous avais déjà présenté ce projet l'année dernière ; je vais en faire un bilan d'étape. Ce projet s'intitule « Une langue d'avance dans le 14^e arrondissement ». Cinq langues sont représentées : anglais, espagnol, allemand, portugais, italien, et 25 écoles sont concernées (8 en maternelle, 16 en élémentaire). En 2014-2015, 48 animateurs bilingues ont été recrutés. Ils sont présents dans 20 interclasses par jour ; 48 ateliers par semaine ont été organisés au premier trimestre, 500 enfants y participant.

Voici des exemples d'ateliers en langue étrangère menés dans le 14^e :

- En espagnol, la découverte des rythmes latino-américains et la fabrication de masques ;
- En italien, des jeux de société ;
- En portugais, la confection de pasteis de nata et des activités de découverte du Brésil ;
- En anglais, des activités multimédia ;
- En allemand, des comptines et des ateliers d'expression corporelle.

Les projets en 2015 sont les suivants : pérenniser l'équipe existante et lancer, à la demande de la Maire de Paris, des échanges à distance entre des écoles parisiennes et des capitales ou des grandes villes étrangères. Pour le 14^e arrondissement, cela concerne l'école élémentaire du 188 Alésia (un partenariat avec une école à New York), l'école élémentaire Sévero (un partenariat avec une école à Lisbonne), l'école élémentaire Fournier (un partenariat avec Berlin), l'école maternelle du 13 Ouest (un partenariat avec Madrid).

Enfin, je citerai rapidement deux projets installés dans tout Paris et pour lesquels le 14^e arrondissement a pris toute sa place :

- L'ouverture des écoles le samedi matin : encadrées par des associations de l'arrondissement, ces matinées sont l'occasion d'aider aux devoirs, d'aider les familles, et de créer du lien entre les parents. Huit écoles du 14^e sont concernées ;
- Des jardins pédagogiques dans les écoles : 14 écoles du 14^e arrondissement ont installé des jardins pédagogiques.

En conclusion, permettez-moi de qualifier ce bilan de rentrée satisfaisant au regard des éléments que je viens de vous fournir. Nous devons remercier l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale et la Ville de Paris pour leur mobilisation et leur investissement au service des enfants.

La municipalité du 14^e arrondissement, comme la municipalité parisienne, fait de l'éducation une priorité absolue, pour une école qui favorise la réussite éducative et l'épanouissement de chaque petit Parisien, qui ouvre ses établissements sur le monde et réaffirme à chaque rentrée les valeurs de notre République. Merci de votre attention.

Mme PETIT

Merci Mme BERTRAND. J'ai une demande de parole du public. Les groupes souhaitent-ils s'exprimer ?

Audrey LIVE, vous avez la parole ; je passerai ensuite la parole aux présidents de groupe.

Mme LIVE

Je suis Audrey LIVE, présidente de l'association de parents d'élèves du 69 ouest. Oui, Mme BERTRAND, c'est une belle rentrée. De nombreuses choses sont faites par les élus, c'est très satisfaisant.

Je voudrais rajouter deux petits points : la rentrée, ce sont aussi des locaux. De nombreux efforts sont faits sur les locaux, mais il reste des améliorations à apporter sur des problèmes prioritaires, notamment les sanitaires. Je me souviens, j'en avais parlé quand ma fille était en petite section, elle est désormais en sixième. J'ai deux autres enfants, j'ai donc encore un peu d'espoir pour le 69 Ouest.

Il faut des sanitaires où l'intimité, l'hygiène et la sécurité sont respectées. Un groupe de travail pluraliste avec les élus et les parents d'élèves avait été annoncé l'an dernier et quelqu'un avait été désigné afin d'établir un cahier des charges. Nous sommes toujours partants.

Je n'ai qu'un seul regret, c'est de ne pas avoir pensé, comme certaines écoles du 14^e, à relier cette demande au budget participatif. Pour moi, c'était du budget d'investissement, il était logique qu'on le fasse. Je suis assez déçue.

Le deuxième point : des fenêtres qui ferment ! En cette période de COP 21, il faut limiter les dépenses d'énergie, mais aussi travailler dans des classes dont les fenêtres ferment bien et où il ne fait pas froid l'hiver.

Je vous ferai grâce de nos vœux d'avoir des tableaux numériques. Au collège, toutes les classes sont équipées. Si l'on pouvait avoir une classe équipée dans chaque école du 14^e, ce serait bien.

Je vous remercie.

Mme PETIT

Merci. J'en profite pour saluer de tout mon respect et de celui de l'exécutif municipal l'investissement des parents qui se présentent comme représentants de parents d'élèves et qui s'investissent tout au long de l'année dans leurs écoles. Ils ont été élus avant les vacances de la Toussaint et vont participer à leur premier conseil d'école.

Je passe la parole aux représentants des groupes. Qui souhaite commencer ?

M. LESAIN

Merci Mme la Maire. Nous regrettons de ne pas avoir obtenu d'informations sur cette communication avant notre séance, afin de pouvoir échanger de façon un peu plus instruite. Vous allez donc devoir vous contenter d'un certain nombre de réactions de notre part.

Ma première remarque porte sur la question des effectifs dont vous avez parlé, Mme BERTRAND. Ce sont trois fermetures en maternelle, une en élémentaire, et un nombre d'enfants qui s'est un peu réduit. Fort heureusement, nous avons réussi tous ensemble -et je dois saluer cette action unanime menée derrière vous- à obtenir l'abandon de certaines fermetures de classes. La situation reste cependant inquiétante ; en effet, plus de classes se sont fermées dans le 14^e que dans d'autres arrondissements qui ont pourtant connu des baisses d'effectifs plus importantes.

J'ai écouté avec attention ce que vous indiquiez sur les travaux et ce que disait Audrey LIVE, en tant que représentante de parents d'élèves. Comme elle, nous avons été assez étonnés de voir que certains projets, qui relèvent selon nous d'investissement pur et dur et des devoirs d'une mairie d'arrondissement pour assurer des conditions d'hygiène décentes à tous les enfants dans les écoles, ont été aiguillés sur le budget participatif.

Ce devrait être une priorité de notre budget d'investissement que d'assurer que les écoles qui ne disposent pas encore de sanitaires décents puissent les avoir, sans pour autant attendre que quelqu'un (un représentant de parent notamment) en suggère l'idée sur une plateforme internet. Nous n'avons pas besoin du budget participatif pour cela.

Il serait d'ailleurs intéressant, en termes de budget participatif, que vous nous disiez un mot de ce qui a été réalisé et voté l'an dernier pour les jardins dans les écoles ; madame BERTRAND nous a cité un certain nombre de jardins pédagogiques existant. Le budget participatif a-t-il réellement eu un

impact ? Je crois savoir qu'il y avait un gros retard sur un élément aussi bête et méchant que les graines (pour un jardin pédagogique, cela peut être utile).

Certains effectifs sont moins visibles que ceux des enseignants, ce sont ceux de l'accompagnement des élèves en difficulté. Certaines questions qui se posent dans les établissements concernent la logique de RASED et d'accompagnement des élèves en difficulté, et le fait que plus aucun maître-G n'intervienne directement auprès des élèves. C'est un souci, il me semble. L'an passé, des budgets avaient été débloqués pour cela ; ce n'est pas le cas cette année.

J'aborde la question des rythmes éducatifs : cette année, Mme BERTRAND ne nous a pas annoncé la réunion du comité de suivi des ARE. Tant mieux, car elle nous l'avait annoncé l'an passé et l'année précédente, mais ils n'avaient jamais été réunis. En tous cas, s'ils l'ont été, nous n'y avons pas été conviés ; or, vous nous aviez annoncé que nous serions les bienvenus. C'est dommage, car cela nous aurait permis de développer un certain nombre de remarques, notamment sur la réduction du nombre d'activités proposées depuis cette rentrée pour les élèves de maternelle ; les cahiers des charges font que les activités des élèves de maternelle ont été réduites de façon drastique, avec très peu de diversité.

Je termine en vous indiquant, Mme BERTRAND, que nous continuons à trouver que les tarifs de restauration répondent à une logique bien particulière, qui ne peut pas être celle de faire des tarifs plus justes ; en effet, quand certains paient un prix et que d'autres paient plus cher pour le même service, cela n'équivaut pas à une adaptation sociale des tarifs. Les personnes qui ont le moins de possibilités financières n'ont pour autant connu aucune réduction. Cela assure simplement que plus de moyens rentrent dans les poches de la mairie de Paris.

Je vous remercie.

M. AZIÈRE

Merci Mme la Maire. Bertrand LESAIN a très bien exprimé les approches et les remarques qui sont les nôtres pour cette rentrée scolaire.

Je dois excuser à nouveau Chantal MERCHADOU qui, en particulier, suit les affaires scolaires dans le 14^e arrondissement.

Je voudrais dire quelques mots sur des points qui tiennent à cœur au groupe UDI-Modem, en commençant par une remarque générale sur la lutte contre le décrochage scolaire, que nous estimons très importante. Ce sont pratiquement 150 000 jeunes qui sortent du système éducatif sans aucun diplôme. Dans un arrondissement comme le 14^e, ce sujet a l'avantage de représenter dans toute sa diversité les couches sociologiques ; c'est un sujet auquel nous sommes très attentifs. J'ajoute à cela la lutte contre une fuite croissante des élèves du public vers le privé, point sur lequel le groupe UDI-Modem est particulièrement vigilant.

Je voudrais que nous ayons tous à l'esprit -même si faire le bilan de cette rentrée scolaire aujourd'hui me semble un peu tard- la question récurrente du non remplacement des enseignants absents dans les classes ; cela peut être un véritable handicap pour la continuité du projet pédagogique.

J'aimerais insister sur deux ou trois points pour terminer : un point très important concerne la question du handicap en milieu scolaire, largement soulevée, et qui reste une question majeure pour nous. Je voudrais saluer les mesures prises par la Ville de Paris pour améliorer l'accueil des enfants handicapés dans les structures parisiennes. Je voudrais également attirer votre attention sur la situation spécifique des enfants autistes. Il ressort des différentes études que les enfants autistes, dont les autorités prônent régulièrement l'insertion en milieu scolaire ordinaire, sont particulièrement concernés par la non scolarisation et la difficulté pour leurs parents à trouver des structures adaptées. Le Conseil de l'Europe accuse régulièrement la France de ne pas respecter le droit des enfants autistes à être scolarisés dans des établissements ordinaires. J'aurais aimé que la Ville de Paris incarne un contre-exemple.

Je souhaite également revenir sur l'aménagement des rythmes scolaires en maternelle. Trop de parents et trop d'enseignants se plaignent encore de la contrainte de ces temps périscolaires, sur l'organisation de la journée d'un petit de maternelle : réveil de l'enfant en pleine sieste, multiplicité des intervenants, manque de cohérence éducative, ces facteurs représentent une source de fatigue et de confusion chez les tout-petits.

Le troisième et dernier aspect sur lequel je voulais insister est l'entrée du numérique dans les écoles, avec l'installation de tableaux numériques interactifs. Nous sommes très favorables à ce progrès technique dans les classes ; en revanche, nous sommes beaucoup plus interrogatifs en ce qui concerne l'équipement de chaque élève de cinquième d'une tablette numérique, comme s'y est engagé le président de la République. En effet, une étude démontre que ces tablettes ne sont qu'un outil pédagogique, et non pas la solution miracle de la rentrée scolaire. Si l'on en croit cette étude, la fracture scolaire n'est pas une fracture numérique ; en effet, 99 % des élèves de 15 ans ont chez eux un ordinateur, et 96 % des enfants défavorisés ont accès à internet.

Voilà les quelques points qui sont des sujets d'attention particuliers portés par notre groupe en cette rentrée scolaire. Je vous remercie.

Mme PETIT

Merci M. AZIERE. Comme Mme CARRERE-GEE n'est pas dans la salle, je vais passer la parole à Catherine CHEVALIER, pour le groupe communiste.

Mme CHEVALIER

Chers collègues, nous allons intervenir brièvement, et rebondir sur cette communication concernant la rentrée scolaire.

Nous nous réjouissons de la mobilisation de l'équipe municipale et des citoyens concernés qui a abouti à la non fermeture de classes. Ce combat a été payant. Nous nous sommes engagés à offrir un accueil offrant des conditions d'apprentissage de qualité. C'est également tout le sens des actions engagées par la Caisse des écoles pour promouvoir une alimentation issue de circuits courts et une agriculture biologique, et mettre en place le projet anti gaspi.

Je tiens donc à mettre en évidence et à saluer leur travail, ainsi que l'engagement de la Caisse des écoles de notre arrondissement. Elle œuvre à plus de qualité et mène un travail de fond concernant le gaspillage alimentaire, qui agit sur deux volets : la réduction à la source des déchets alimentaires et la redistribution des denrées non consommées. En collaboration avec l'association 69 ouest, la Caisse des écoles a accompli un travail de diagnostic qui sera suivi de préconisations et d'actions dans les écoles qu'elle gère. Deux écoles pilotes, comme l'a rappelé Agnès, ont été choisies : le 55 rue Sarrette et le 12-14 rue d'Alésia. Une pesée fine des déchets aliment par aliment a été réalisée la dernière semaine de septembre ; ce premier état des lieux permettra de réajuster les commandes et d'étudier la manière de travailler et de présenter les produits présentés aux enfants. La Caisse des écoles est pressentie pour être choisie par la Ville de Paris comme pilote dans le cadre du plan stratégique contre le gaspillage alimentaire.

Un système éducatif performant et juste ne peut se faire sans moyens humains et sans conditions de travail décentes. Je tiens à souligner qu'un CHSCT a été monté ; il concerne directement les salariés de la Caisse et c'est une bonne politique. Je note également une politique de dé-précarisation des agents : 5 cette année et 6 ou 7 prévus en 2016. C'est une avancée positive. N'oublions pas cependant que le statut des agents est précaire : ces postes sont tenus à 68 % par des femmes, qui effectuent souvent un travail à mi-temps contraint. Il faut rester vigilant pour que sorte de ce statut de précarisation le plus grand nombre ; ne l'oublions pas, les contrats CDD restent la règle.

Notons en conclusion que la municipalité municipale et le 14^e font la priorité à une éducation de qualité pour tous, afin de favoriser l'épanouissement, la connaissance, la cohésion sociale, la laïcité, et transmettre jour après jour les valeurs auxquelles nous sommes tous attachés.

M. LETISSIER

Mon intervention sera également brève. Au nom du groupe écologiste, je voudrais remercier Agnès BERTRAND pour son intervention très complète et très précise. Nous tenons à saluer son travail et celui de toute son équipe pour préparer cette rentrée. Cela n'a pas toujours été facile, notamment avec ce contexte de menace de fermeture de classes. Toute la mobilisation, que ce soit de nos députés, des élus, des enseignants, des parents d'élèves, ou de tous les personnels, a été très positive. Cela a été une belle dynamique dans notre arrondissement, et il faut se réjouir de ce qui a pu être préservé pour cette rentrée.

Le groupe écologiste défend un système éducatif qui est celui de la justice sociale. Je ne vais pas m'étendre, c'est une priorité partagée au sein de la majorité municipale.

Nous nous réjouissons également des avancées en matière d'alimentation durable dans les cantines : la progression de la part de l'alimentation biologique est une partie intégrante du plan climat impulsée par Célia BLAUDEL au niveau parisien. C'est un domaine où la Ville de Paris est exemplaire. Rappelons que la mairie du 14^e a été pionnière en adhérant très tôt à la coopérative bio d'Ile-de-France. Nous saluons le travail de la Caisse des écoles, comme l'a fait Catherine CHEVALIER.

M. AZIERE a parlé de la nécessité de préserver l'école publique ; je serais assez curieux d'entendre vos propositions, M. AZIERE sur ce sujet de préservation de l'école publique. En effet, je pense qu'elle n'a pas toujours été très bien défendue par votre majorité pendant les années écoulées. On peut faire beaucoup de reproches au gouvernement, notamment sur l'écologie, mais les engagements sur l'école ont été tenus, et les moyens mis sur la table.

Les tableaux numériques interactifs, c'est bien, mais je peux vous parler d'expérience, ce n'est pas forcément non plus la panacée ; rien ne remplace la présence humaine dans les classes.

M. GRUNENWALD

Je voudrais d'abord vous remercier, Mme la Maire, de nous permettre d'avoir cet échange, à l'occasion de la présentation de cette rentrée 2015 par notre collègue Agnès BERTRAND. Comme il est de tradition, nous dressons à la fois le bilan de l'année écoulée 2014-2015, ainsi que les choix qui déterminent notre action, en cette rentrée des 7 434 élèves de l'arrondissement. La communication a cette vertu de présenter le travail réalisé sur une année écoulée et les perspectives pour l'année en cours. Je ne vais donc pas reprendre tout ce qui vient d'être développé par Agnès BERTRAND. Je me cantonnerai à trois aspects qui ont été présentés.

Nous pouvons tout d'abord reconnaître que globalement, la rentrée s'est bien passée et que la très forte mobilisation des parents d'élèves, des équipes pédagogiques, et de l'équipe municipale, aidée par les députés du 14^e, Pascal CHERKI et Denis BEAUPIN, a permis d'infléchir très nettement les orientations envisagées par le Rectorat. C'est à mettre à votre actif, madame la Maire : il a été ainsi possible d'ouvrir deux classes supplémentaires cette année, l'une à Alain Fournier, avec une Très Petite Section, l'autre à Maurice d'Ocagne.

L'autre fait marquant de cette rentrée est le suivant : c'est la première fois que 8 écoles du 14^e arrondissement bénéficient du dispositif d'éducation prioritaire, qui permet de disposer de moyens supplémentaires pour les élèves de l'arrondissement afin de favoriser leur réussite scolaire.

Nous nous félicitons également que vous ayez initié une refonte des périmètres de secteur, qui doivent permettre, comme vous vous étiez engagée, à assurer tout à la fois égalité et mixité sociale dans les écoles publiques de l'arrondissement, tout en veillant à équilibrer les classes et en faisant avec les interlocuteurs de la mairie un retour sur l'année écoulée. C'est pour cela que je n'ai pas très bien compris la remarque de M. AZIERE. Cela tend à démontrer que la méthode de travail qui est la nôtre fonctionne, et que nous tenons les engagements pris l'année dernière.

Enfin, je souhaite insister sur les travaux réalisés dans les écoles de l'arrondissement ; 27 écoles sont concernées, dont 24 ont bénéficié d'investissements lourds, notamment Prisse d'Avennes, Maurice d'Ocagne, Pierre Larousse, 12-14 Alésia, et Arago.

C'est la preuve que nous n'avons pas laissé les écoles de côté et que nous continuons à nous battre pour accueillir les enfants de l'arrondissement dans de bonnes conditions. Je tiens à souligner que le

budget participatif ne sert pas de cache misère pour des travaux réalisés dans les écoles, mais vient s'ajouter aux efforts déjà effectués.

En conclusion, je me félicite que cette deuxième rentrée scolaire de cette mandature se soit passée dans de bonnes conditions, et j'y vois le signe d'un très bon travail de partenariat entre l'Éducation Nationale et la mairie d'arrondissement, qui vient en appui auprès des parents d'élèves.

Par ailleurs, je suis heureux de noter que la réforme de l'ARE tant décriée par le passé, se déroule dans de bonnes conditions.

Voilà, Mme la Maire, ce que je voulais présenter au nom de notre groupe socialiste, radical et apparentés.

Mme PETIT

Merci Cédric. Voici quelques éléments de réponse. J'ai noté la question du budget, celle des tablettes numériques, celle de l'investissement dans les écoles (le budget travaux restant le premier budget d'investissement), le principe du budget participatif, et la façon dont nous l'aborderons l'année prochaine, afin de tenir compte soit de polémiques, soit d'interrogations.

Je voulais compléter la communication d'Agnès BERTRAND sur la rentrée dans les collèges. Cette rentrée a été tendue, avec des effectifs importants en classe de sixième et des refus du rectorat d'ouvrir des classes de sixième dans certains collèges de l'arrondissement où cela aurait été nécessaire. Nous interviendrons au cours de l'année pour que nos élèves de sixième de cette année ne connaissent pas pendant leurs quatre années de collège des effectifs de 30 ou de 31 élèves par classe.

En attendant la grande révolution numérique pour tous et dans tous les établissements, les élèves de sixième du 14^e arrondissement ont un cartable léger, car ils ont tous une double dotation de livres : une qu'ils peuvent garder à la maison, l'autre qu'ils laissent au collège. Avec la réforme du collège qui se met en place, nous attendons, Agnès et moi, la rentrée prochaine pour appliquer cette double dotation aux élèves de cinquième.

Dès que nous pouvons aider en investissement numérique supplémentaire dans les classes des écoles ou des collèges, nous le faisons. Les tableaux numériques existant ne sont parfois pas accrochés. Sur les collèges, nous sommes également vigilants.

Je laisse Agnès BERTRAND répondre à certaines questions.

Mme BERTRAND

Je vais répondre sur quelques points. Quand vous dites, M. LESAIN, qu'il est très dommageable qu'il y ait moins d'activité en maternelle, c'est assez amusant ; en effet, pendant deux ans, vous nous avez répété, lorsque des activités pour les enfants de maternelle étaient mises en place, qu'ils étaient épuisés en fin de journée et qu'il était affreux de soumettre ces pauvres petits enfants à de telles activités dans le cadre des rythmes éducatifs. Cela m'a permis de sourire à vos propos.

Quelques points de réponse ; sur les jardins pédagogiques, il y a effectivement eu un petit retard dans la fourniture de bacs, de terre et de graines, dans de nombreuses écoles. Je ne vais pas toutes les citer ; je pourrais vous fournir leur nom.

Concernant le Budget Participatif, il faut que les choses soient dites clairement : des sanitaires ont été construits avant le BP, on en construira et on en rénovera après. Prisse d'Avennes est concernée : la réfection de ses sanitaires faisait partie de la programmation 2016. Elle est dans le BP, c'est parfait. Les moyens prévus pour la programmation 2016 seront utilisés pour d'autres travaux dans d'autres écoles du 14^e arrondissement. C'est bien quelque chose qui vient en plus du budget. C'est une priorisation faite par les citoyens. En aucune manière cela ne diminue les budgets et les travaux réalisés dans les écoles.

Un dernier point sur le non remplacement des enseignants : nous sommes effectivement assez inquiets. Nous avons écrit au recteur il y a quelques semaines pour lui dire que la situation commençait à devenir difficile et qu'il fallait être très attentif à ce qu'il y ait un remplacement des enseignants de façon la plus systématique possible.

Mme PETIT

Je rappelle que les projets soumis au vote des Parisiens et des habitants du 14^e proviennent des habitants ou de collectifs d'habitants, donc de parents d'élèves. Nous verrons l'année prochaine si c'est à nouveau le cas.

- **Projet de délibération 14 2015 26**

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2016.

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je vous propose de passer à la suite de l'ordre du jour, et de voter deux délibérations identiques à celles que nous avons examinées lors d'un précédent conseil : l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2016, et la détermination du montant de la dotation de l'état spécial pour l'année 2016.

La dernière fois, nous nous étions prononcés pour avis sur saisine de la Maire de Paris ; les notifications ont été adressées aux mairies d'arrondissement, et nous devons prendre des délibérations propres à la mairie d'arrondissement, puisque nous sommes ordonnateurs de ces dépenses liées aux équipements de proximité.

Il y a-t-il des prises de parole ? Les montants sont identiques, les données sont identiques à celles des deux délibérations précédentes. Il y a-t-il des questions, des remarques ou des interventions ?

Je précise, afin de ne pas frustrer le public présent, qu'en tout début d'année, lors du premier conseil d'arrondissement 2016, auront lieu une communication et un débat sur le budget 2016 du 14^e arrondissement, comme je l'avais fait l'année dernière ; chaque groupe pourra à nouveau s'exprimer sur le sujet.

Je passe au vote la délibération sur l'inventaire des équipements de proximité.

DELIBERATION N° 215

14 2015 26 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2016.

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 14^e arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste ci-annexée.

ARTICLE 2 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 14^e arrondissement a la charge est abrogé

Article unique : est adopté à l'unanimité.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

- **Projet de délibération 14 2015 27**

Détermination du montant de la dotation de l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2016.

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

DELIBERATION N° 216

14 2015 27 Détermination du montant de la dotation de l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2016.

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article unique : à la majorité, le Conseil du 14eme arrondissement adopte par fonctions et par natures, le montant de la dotation de l'état spécial pour 2016, tel qu'il apparaît dans les tableaux ci-dessous :

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	22	dont	4	pouvoirs
Absentions :	7 (LR-UDI/Modem/Mme CARRERE-GEE dont 1 pouvoir			

- **Projet de délibération 14 2015 25**

Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 10 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Merci Mme la Maire. Je vous propose d'accepter ce soir 10 associations à la Maison des Associations du 14^e, ce qui fera plus de 520 associations inscrites.

- Solidarité Digitale France, qui fait un gros travail pour promouvoir l'accès aux nouvelles technologies, notamment pour nos anciens ;
- Solireso, qui s'occupe du développement économique dans certains pays étrangers, notamment au travers de l'agriculture ;
- L'association The Hood, située rue de l'Ouest, avec un très beau studio d'enregistrement pour les musiciens amateurs de l'arrondissement. Elle permet de l'éducation artistique et musicale et organise des événements, notamment avec les conseils de quartier ;
- Le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement-Terres Solidaire, CCFD-Terre Solidaire Paris 14^e est une association reconnue d'utilité publique depuis 1984. Elle mène des actions de solidarité au niveau international ;
- L'un est l'autre, est une association humanitaire distribuant des repas gratuits aux personnes défavorisées ;
- Ahtarame, qui s'occupe d'environnement ;
- L'Abeille Francilienne, qui essaie de sensibiliser les habitants à l'apiculture. M. COLLET aimerait bien que l'on puisse installer des ruches dans divers endroits du 14^e ;
- SU SHIATSU, organise et soutient des projets, des événements, et des ateliers pour faire connaître, ce sport ;
- Art sous X est une association qui promeut la création artistique et sa libre expression ;
- La Rue Tourne est une association de solidarité qui favorise l'inclusion sociale, et organise des maraudes dans le secteur Denfert Montparnasse.

Mes chers collègues, je vous demande d'en délibérer.

Mme PETIT

Il y a-t-il des questions ? Passons au vote.

DELIBERATION N° 214

14 2015 25 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 10 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Monsieur le Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14^e arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison des Associations, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison des Associations ou en infraction avec les lois françaises.

Article unique : est adopté à l'unanimité

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

- **Projet de délibération 2015 DPA 70**

Conservatoire et bureaux 2 impasse Vandal 14^e - Construction- Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre et de signer la convention temporaire de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Je souhaite faire un petit rappel, même si nous sommes tous convaincus du bien-fondé de la construction de ce nouveau conservatoire. Le conservatoire situé à côté de nous, conçu pour 800 élèves, en accueille aujourd'hui un peu plus de 1 300, sur 1 100 m². Vous imaginez quelles sont les conditions d'enseignement pour les professeurs et pour les élèves ; il est donc nécessaire de travailler à la construction de ce nouveau conservatoire qui permettra d'accueillir à terme 2 600 élèves sur 2 300 m². Il comportera un auditorium de 150 places, contre 65 places aujourd'hui. Je pense que les élèves et leurs parents l'apprécieront.

Je ne vais pas refaire la liste de toutes les bonnes raisons qui font que l'on construit ce nouveau conservatoire ; en effet, la délibération porte sur la réalisation d'un programme complémentaire sur la parcelle, dont la capacité est largement supérieure aux besoins de surface pour le conservatoire.

La Ville de Paris a engagé une démarche d'optimisation de son foncier ; il a donc été possible d'envisager de construire, en plus du conservatoire, des locaux administratifs, à destination des personnels de la DASES et du CASVP, dans le cadre de la réorganisation qui se fait entre leurs services, afin de favoriser une meilleure prise en charge de leur public, en améliorant l'accès au droit et en rendant les parcours plus fluides.

Le site au 2, impasse Vandal se situe dans un quartier politique de la ville et ces 2 équipements y ont totalement leur place.

Les travaux sont envisagés de septembre 2017 à mars 2019. Le montant des travaux du conservatoire avec locaux administratifs s'élève à 22 M€. Afin d'assurer un suivi régulier et lisible de cette opération, un bilan annuel sera présenté au Conseil de Paris ainsi qu'au conseil du 14^e arrondissement.

Je me permets de faire un point sur l'avancée de ce nouveau conservatoire : suite à l'appel à concurrence lancé auprès des architectes, 260 candidatures sont parvenues à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture. Un jury s'est tenu le 5 mai et a sélectionné 5 équipes. Un atelier s'est ensuite déroulé à la mairie le 6 mai afin de présenter les étapes de ce projet et échanger autour des nouvelles pédagogies. Des représentants des parents d'élèves ont participé à ces ateliers et ont pu échanger avec la DPA, avec la DAC et avec l'équipe enseignante du conservatoire.

Dans les rendez-vous à venir est programmée en novembre une visite d'un nouveau conservatoire dans le 12^e ou dans le 17^e. Un dernier atelier est prévu sur toutes les activités et sur les constructions hors les murs.

Début septembre, deux réunions se sont tenues avec la direction du conservatoire, avec des représentants des parents d'élèves et avec des élèves du conservatoire ; ils ont pu voir les différents projets et donner leur avis sur des films présentés préalablement au jury qui s'est tenu le 25 septembre.

Cela vous montre la volonté de concertation et d'échange avec laquelle nous construisons ce projet, avec l'équipe du conservatoire, les élèves et leurs parents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme CARRERE-GEE

Cela ne vous surprendra pas, je voterai contre ce projet de délibération, pour des raisons maintes fois exprimées, qui expriment mon désaccord, non pas sur la construction d'un nouveau conservatoire, que je réclame depuis la précédente mandature, mais sur les conditions, la localisation, et in fine sur votre projet mixte.

Ce projet de délibération n'indique même pas le nombre d'élèves qui pourront être accueillis au sein de ce nouveau conservatoire ; vous évoquez, dans l'exposé des motifs (je l'ai déjà souligné), que le taux de pénétration, c'est-à-dire le pourcentage d'enfants susceptible d'être accueillis, notamment dans le cadre du 14^e, est très inférieur à ce qui est constaté en province, en matière d'accès à un service public. En toute hypothèse, on aura des capacités insuffisantes. On voit dès le départ que vous allez rogner sur l'espace en affectant une partie de cet espace au regroupement de services administratifs. Pour de nombreuses raisons, je suis donc hostile à ce projet.

Mme DAUCHEZ

Merci, Mme la Maire. Sous le prétexte de la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage unique, vous nous demandez d'approuver à nouveau, Mme la Maire, un projet de construction d'un nouveau conservatoire et de locaux administratifs adjacents. On revient toujours sur le même projet ; nous vous rappelons que nous sommes toujours opposés et hostiles à ce projet de déplacement de cet équipement culturel, du fait de l'absence notoire de concertation avec les acteurs concernés par le projet, en particulier avec les parents, notamment sur le choix du site. Nous l'avons maintes fois fait remarquer à cette assemblée.

Nous n'allons pas revenir en détail sur nos différentes motivations, nous les avons largement exposées lors du conseil d'arrondissement du 30 mai 2015.

Pour justifier votre décision de construire un nouveau conservatoire Porte de Vanves, vous avez notamment insisté sur l'impossibilité d'augmenter la surface des locaux du conservatoire existant.

Or, quand on regarde le coût de la nouvelle construction, en particulier lorsqu'il s'agit d'y adjoindre des locaux administratifs -on est à plus de 22 M€- on peut se demander s'il n'est pas possible d'envisager de manière pragmatique un projet qui soit moins couteux pour nos administrés. Lors du dernier conseil d'arrondissement, vous avez annoncé que le déménagement du Tribunal d'Instance du 14^e arrondissement allait se faire vers le quartier des Batignolles, et que vous réfléchissiez à une nouvelle affectation des locaux laissés vacants par le Tribunal d'Instance. (Au passage, je voudrais vous faire remarquer que le regroupement des Tribunaux d'Instance est annoncé depuis un certain temps, et que votre réflexion aurait pu débiter bien avant 2016.) On pourrait se demander s'il n'est pas encore temps, dans un souci de concertation et de recherche du meilleur usage des deniers publics, de réfléchir à un projet alternatif à la construction d'un conservatoire Porte de Vanves, en réhabilitant et en réaménageant les locaux de l'actuel conservatoire, en incluant les locaux du Tribunal d'Instance, ou en implantant ce nouveau conservatoire sur le site de Saint Vincent de Paul.

Ne serait-il pas encore temps, Mme la Maire, au nom du pragmatisme, de rouvrir ce dossier, dans l'intérêt de tous ? À défaut, nous voterons une nouvelle fois contre cette délibération. Merci.

M. LETISSIER

Les interventions de l'opposition étaient attendues ; au nom du groupe écologiste, je regrette vraiment que l'opposition ne puisse saluer un tel projet pour notre arrondissement, qui est un engagement fort, et qui va largement bénéficier aux habitantes et aux habitants du 14^e et à leurs enfants.

Mme PETIT

Vous avez annoncé ne pas vouloir refaire le match, tout en essayant quand même de le refaire. C'est toujours ennuyeux pour l'opposition quand une majorité tient ses engagements et les met rapidement en œuvre.

Je souhaite rappeler quelques éléments importants : le calendrier est bien qu'en 2019 le 14^e arrondissement soit doté d'un nouveau conservatoire qui pourra, dans son projet d'ensemble (c'est-à-dire dans ses nouveaux bâtiments, mais également par le maintien des trois salles qui dépendent de la mairie annexe) doubler les inscriptions. C'est vrai, Mme CARRERE-GEE, on peut vouloir les tripler ou les quadrupler. En tous cas, nous les doublerons et nous développerons un vrai programme d'inscription et d'accès aux pratiques artistiques, d'éducation à la musique, à la danse, au théâtre, une politique ambitieuse de conservatoire hors les murs. Je ne suis pas sûre que le Tribunal d'Instance, d'une superficie de 200 m² puisse répondre à ces objectifs.

Tous les élus de ce Conseil d'arrondissement sont attachés à ce que nos équipements publics soient accessibles à l'ensemble des handicaps. Or, la mise en accessibilité de l'actuel conservatoire est impossible, et aurait été beaucoup plus couteuse que la construction de ce nouveau bâtiment.

Je suis déçue de ne pas avoir pu, avec mon adjointe Mélody TONOLLI, vous présenter le projet retenu par le jury et qui doit être confirmé par la Maire de Paris à l'équipe d'architectes. C'est un bâtiment novateur. Nous ne prenons pas, pour le service public social, sur les m² initialement prévus pour le conservatoire. Au contraire, nous serons le premier arrondissement à fonctionner sur un programme qui mutualise (d'un point de vue budgétaire et fonctionnel) deux grandes fonctions de la Ville et du service public municipal. Les m² s'ajoutent. Cela a toujours été présenté comme cela.

Nous avons entendu les interrogations des parents sur l'aspect central de la localisation ; nous avons toujours répondu de manière très pragmatique, en affichant clairement nos arbitrages, avant même l'élection municipale. Je le rappelle, car nous avons participé aux mêmes réunions publiques, à l'époque de la campagne électorale.

Saint Vincent de Paul ? Vous avez le droit de renvoyer la livraison d'un nouveau conservatoire en 2020, 2021 ou 2022.

En plus des ateliers de travail et des réunions de concertation (qui vont se poursuivre sur des sujets intéressants comme la programmation, la qualité pédagogique des nouveaux programmes que l'on mettra en place avec la nouvelle directrice) nous avons tenu à associer les représentants de parents

d'élèves qui ont assisté au jury. La représentante était ravie du choix du jury ; elle a pu poser toutes ses questions et obtenir des réponses. La question de la localisation est derrière nous et l'aspect positif et constructif du nouveau projet est devant nous.

Je crois qu'Olivia POLSKI et Hervé BEGUÉ, qui ont assisté au même jury que moi, se sont rendu compte de la qualité du projet, tant du point de vue conservatoire, que pour les futurs services sociaux regroupés.

Ce n'est pas un projet qui jette l'argent public par la fenêtre ; c'est la première fois que les services ont travaillé à une réduction des coûts au m2, de 20 à 30 % par rapport à ce qui avait été livré auparavant. La Maire de Paris y est très attachée.

Très prochainement, en début d'année 2016, nous organiserons une réunion publique de présentation du projet retenu, pour rentrer dans la deuxième phase de la concertation.

Je vous propose de passer au vote.

Mme CARRERE GEE

Ce projet, que vous ne pouvez nous fournir aujourd'hui, l'adresserez-vous aux parents avant la réunion publique ?

Mme PETIT

Oui. Nous fixons une date pour un prochain conseil d'établissement. Nous essayons de caler cette date pour présenter ce projet aux membres du conseil d'établissement puis au public.

Mme CARRERE GEE

Et au conseil d'arrondissement ?

Mme PETIT

Je peux l'envoyer à l'ensemble du conseil d'arrondissement. Mais théoriquement, nous n'avons pas besoin de revenir sur d'autres délibérations en conseil d'arrondissement.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 217

2015 DPA 70 Conservatoire et bureaux 2 impasse Vandal 14^e - Construction- Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre et de signer la convention temporaire de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	22	dont	4	pouvoirs
Contre :	7 (LR-UDI/Modem/Mme CARRERE-GEE) dont 1 pouvoir			

- Projet de délibération 2015 DAC 589

Subvention (1.000 euros) à l'Association Les Écrivains Chanteurs (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit d'une subvention de 1 000 euros à l'association Les Écrivains Chanteurs. Cette association a lancé en mars dernier la première édition du concours Écrire pour être chanté ; elle a reçu plus de 120 textes. Le jury, constitué de 12 compositeurs professionnels, en a sélectionné 22 qui ont été mis en chansons. Le 21 mars 2015, lors d'une soirée concert organisée à la bibliothèque Aimé Césaire, chaque chanson a été chantée par son compositeur ou par un artiste.

Pour finir ce beau projet, un CD est en cours de réalisation. Il sortira à Noël 2015 et sera remis aux lauréats et aux bibliothèques de l'arrondissement.

Je vous remercie, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Il y a-t-il des prises de parole ? Je vais passer au vote.

DELIBERATION N° 218

2015 DAC 589 Subvention (1.000 euros) à l'Association Les Écrivains Chanteurs (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DAC 614

Subventions (10 500 euros) aux associations Parole de photographes, Centre d'étude de l'expression, Art sous X et Europa Film Akt l'Europe (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

L'association Parole de photographes a pour but de développer la pédagogie à l'image et à l'information, en organisant des manifestations autour de la photographie. Trois rencontres sont ainsi programmées : la première aura lieu le 15 décembre 2015 aux Sept Parnassiens sur le thème des réfugiés. C'est une thématique d'actualité ; la soirée s'appellera *Welcome*. Cette association, qui intervient également dans le cadre des ARE, réfléchit à la place de l'image aujourd'hui, ce qui est important, au vu de l'utilisation qui en est faite, notamment sur les réseaux sociaux. Les deux autres rencontres auront lieu en début d'année prochaine.

L'association Centre d'étude de l'expression gère depuis de nombreuses années le Musée Singer-Polignac et les réserves qui protègent les œuvres de la Collection du centre hospitalier Sainte-Anne. Elle valorise et assure la diffusion de la Collection Sainte-Anne, une des plus importantes collections institutionnelles de France. Ce centre réalise régulièrement des expositions : plus de trente expositions, de son existence à aujourd'hui. Je vous encourage vivement à vous y rendre, d'autant que le lieu est assez atypique.

L'association Art sous X a pour but de promouvoir la création artistique dans tous les domaines, quelle que soit la notoriété de l'artiste, par le biais d'expositions.

Vous avez pu voir ces quinze derniers jours au local d'exposition Porte de Vanves, 4 jeunes talents de notre arrondissement ; ils ont pu exprimer toute leur créativité et interagir avec le public.

Enfin, une subvention est versée à l'association Europa Film Akt l'Europe pour son festival *L'Europe autour de l'Europe*, qui a eu lieu du 16 mars au 15 avril dans plusieurs cinémas parisiens, notamment à l'Entrepôt.

Mme PETIT

Il y a-t-il des prises de parole ? Je vais passer au vote.

DELIBERATION N° 219

2015 DAC 614 Subventions (10 500 euros) aux associations Parole de photographes, Centre d'étude de l'expression, Art sous X et Europa Film Akt l'Europe (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

Mme PETIT

Nous allons faire un seul rapport pour les deux délibérations suivantes. Elles sont identiques, l'une est au titre de la Ville de Paris, l'autre au titre du Département : il s'agit de l'approbation des projets de territoire des quartiers populaires, notamment dans le 14^e arrondissement. Vous pouvez voir l'exposition des fiches et du travail réalisé par les acteurs de ce quartier dans le hall.

- **Projet de délibération 2015 DDCT 152**

Approbation des projets de territoire des quartiers populaires des 10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements et autorisation de les annexer au Contrat de Ville parisien 2015-2020

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

J'ai le plaisir de vous présenter la délibération qui porte le projet de territoire du 14^e arrondissement, pour le quartier politique de la ville. Il fait suite au Contrat de Ville parisien 2015-2020 adopté en mars dernier. Il a été élaboré dans une démarche de co construction, entre la Ville, l'État, les habitants, les associations et tous les acteurs du territoire. C'est la première fois que les projets de territoire font l'objet d'une délibération et sont soumis au vote, et qu'il y a eu une volonté aussi forte d'associer les habitants pour qu'ils puissent donner leur avis et leur ressenti sur le territoire, afin que le projet soit le plus fidèle possible à leurs attentes. Cela a été un travail de longue haleine pour les équipes de développement local et je tiens à signaler leur implication, leur investissement, et la qualité du travail réalisé.

Ce travail a commencé en décembre 2014 à l'école Alain Fournier, avec le premier atelier participatif qui a réuni près de 50 personnes. Cela peut paraître peu, mais quand on connaît les problématiques des quartiers « politique de la ville », on sait le travail que cela a représenté en termes de médiation

préalable. Ce premier atelier a permis de recueillir la parole des habitants sur leur quartier. La mobilisation s'est poursuivie jusqu'en juin 2015. Deux séances plénières et sept ateliers itinérants ont eu lieu, afin de poursuivre l'objectif d'être au plus près des habitants.

Ce travail a réuni plus de 250 personnes ; en y ajoutant tous les habitants touchés par les deux enquêtes sur le terrain, ce sont au final, 300 personnes qui ont pu donner leur avis pour contribuer à élaborer ce projet de territoire.

En juillet 2015, les sept ateliers itinérants ont été restitués aux habitants, lors d'une réunion où il a fait particulièrement chaud, mais où toutes les personnes présentes sont restées jusqu'à la fin, ce qui montre l'intérêt de cette démarche. Vous pouvez voir les 7 posters qui retranscrivent la substantifique moelle de ces nombreux échanges avec les habitants et les associations.

Quatre enjeux vont nous guider dans les actions que nous allons mener dans les années à venir ;

- L'accompagnement des habitants en difficulté pour l'accès au droit, et la solidarité locale ;
- L'organisation du territoire pour créer les conditions de réussite pour tous ;
- Le développement de démarches participatives ;
- L'appropriation des ressources locales pour favoriser l'intégration de tous et renforcer l'identité et l'attractivité territoriale par la mise en valeur des espaces communs et collectifs.

Ce travail a ensuite fait l'objet d'échanges avec la déléguée du préfet, avec l'Éducation Nationale, la CAF et la Mission Locale.

Un comité de pilotage s'est tenu le 18 septembre pour faire le tour de tous les partenaires et leur préciser les objectifs sur lesquels ils allaient s'engager, le but étant que chacun tienne ses engagements dans les années à venir. Une restitution publique a eu lieu le 7 octobre à la MPAA.

Un comité de pilotage va se réunir annuellement pour suivre et évaluer la mise en œuvre des projets d'engagement de chaque signataire. Ce projet de territoire est accompagné par une équipe opérationnelle pilotée par l'équipe de développement local et par la déléguée du préfet. Cette équipe opérationnelle se réunira deux ou trois fois par an, avec tous nos interlocuteurs locaux et tous les signataires du contrat de ville.

Un point sera effectué sur le conseil citoyen qui devrait voir le jour d'ici la fin de l'année et qui accompagnera l'élaboration de ce projet de territoire.

Mme PETIT

Merci. Il y a-t-il des demandes de prise de parole ? M. LESAIN.

M. LESAIN

Sur le fond, nous trouvons les axes extrêmement intéressants. Si nous devons faire une critique, le fait que l'on ne nous précise à aucun moment les moyens, reste un souci pour nous permettre d'en évaluer toute la pertinence et les résultats à terme.

Sur le périmètre en lui-même, puisque c'est aussi ce que nous validons, il semblerait logique que nous soyons tous mécontents du territoire défini. Peut-être allez-vous le marquer en votant contre ; en effet, je vous rappelle qu'en mai 2014, nous avons tous voté un vœu présenté par vous, Mme PETIT, pour que le territoire soit maintenu comme il l'était précédemment. En effet, ce territoire a été très largement réduit.

Le 15 septembre 2014, vous nous indiquiez que vous souhaitiez que cette zone soit portée jusqu'à la porte Didot, pour inclure la zone allant de la rue du Général Humbert jusqu'à la rue Georges Lafenestre. Le périmètre que nous avons sous les yeux nous montre que vous n'avez pas obtenu satisfaction auprès du gouvernement, encore une fois.

Je voulais savoir comment vous alliez faire savoir à tous les décideurs du gouvernement votre insatisfaction sur ce qui a été décidé pour nous.

M. CHERKI

Là où je rejoins M. LESAIN, c'est que l'on constate depuis quelques années un rétrécissement des moyens de l'État en faveur de la politique de la ville. Ce que l'on peut reconnaître de cohérent dans ce qui est fait actuellement, c'est que cela part du principe suivant : à partir du moment où il y a moins de moyens, ils sont concentrés dans les endroits prioritaires. On arrête ce que le gouvernement appelle « le saupoudrage », sur la base d'une méthode objective qu'il avait définie : les carreaux et autres, qui amènent à ce que le périmètre de quartier soit redéfini, restreint ou créé. En effet, dans la politique de la ville mise en place depuis 2012, il y a aussi la création de nouveaux quartiers.

C'est un problème ; nous avons bataillé avec la Ville de Paris pour atténuer cet impact. C'est la première fois depuis que le gouvernement restreint les moyens de la politique de la ville que les moyens de la ville sont maintenus, c'est-à-dire que l'effort global de l'État en matière de politique de la ville est maintenu sur le territoire parisien. Il n'y aura donc pas de diminution des engagements et des concours financiers de l'État. Il y aura redéfinition d'un certain nombre de quartiers, mais pas du volume des engagements.

C'est une question importante ; depuis des années, l'État n'a cessé de réduire les périmètres. C'est l'ultime version de quelque chose qui a commencé en 2007. Vous êtes plus spécialistes que moi en matière de dégâts occasionnés par la politique de la ville. Cette restriction des périmètres s'est accompagnée d'une restriction des moyens. Nous avons dû batailler, avec Carine PETIT, en mobilisant la population, afin d'éviter que le gouvernement ne supprime un certain nombre d'adultes relais.

Le Contrat de ville tel qu'il est défini (Mélody TONOLLI a eu raison de le rappeler) fait pour la première fois l'objet d'une discussion et d'une implication concrète de la population, qui permet de définir des axes prioritaires utiles.

Par ailleurs, les moyens de l'État sont maintenus. Enfin, l'ancien quartier politique de la ville (cité de l'Eure) qui avait été sorti du périmètre entre 2007 et 2012, est maintenu en quartier de veille.

Cela permet un certain nombre d'actions publiques complémentaires de celles qui sont menées par la politique de la ville. Cela permet aussi à la Ville de Paris de mobiliser des moyens qu'elle applique en dehors de la politique de la ville.

Oui, nous aurions tous souhaité un autre projet. Je vous pose une question, M. LESAIN, puisque vous appartenez à une formation politique qui réclame non 50 milliards d'économie, mais 100 milliards : comment feriez-vous, si vous appliquiez ce programme, pour développer une politique de la ville ambitieuse ? Mais vous n'êtes pas obligé de me répondre maintenant.

Mme PETIT

Je voudrais rappeler que pendant l'année écoulée, nous avons bataillé et défendu nos écoles, en particulier le collège François Villon, dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire.

Ces moyens s'ajoutent et permettent d'avancer vers des objectifs d'égalité et d'accès au droit pour les familles et les enfants.

Sur le fameux périmètre, je rappelle les données de départ : ce périmètre était situé uniquement sur l'avenue de la porte de Vanves. Il s'agissait du petit carré rouge que le gouvernement (que je soutiens) avait établi et exposé à la maire de Paris et aux maires d'arrondissement.

Aujourd'hui, le périmètre est beaucoup plus important ; il va, à une rue près, jusqu'à la porte Didot. Nous avons obtenu de la part du gouvernement, que sur l'ancien périmètre politique de la ville, les moyens et l'accès à certains dispositifs soient maintenus pour les acteurs de ce territoire. À partir de ce moment-là, nous avons « toppé » avec le gouvernement et avec le préfet ; pas avant, M. LESAIN ! Le contrat est aujourd'hui rempli pour adopter cette délibération.

Nous serons très vigilants, comme nous le sommes à chaque rentrée scolaire pour les écoles, pour que les moyens de l'État soient maintenus et garantis chaque année, voire augmentés en fonction des objectifs, pour toute la durée de ce contrat.

Je voudrais remercier les habitants et les acteurs associatifs pour leur travail. Depuis 6 à 8 ans, on leur dit que ce quartier va être rayé de la carte de la politique de la ville. Non, il est bien là, et tous les acteurs sont à nouveau dans une démarche positive et constructive. Ce n'est pas toujours évident, alors que la population a besoin de ces dispositifs prioritaires. La Maire de Paris s'est engagée fortement sur le maintien et sur la priorité budgétaire en termes d'investissement, de fonctionnement et de soutien aux acteurs de ces quartiers.

Nous la suivrons tous ensemble, je l'espère, afin de faire en sorte que les inégalités baissent ; en effet -c'est rappelé dans ce contrat- les inégalités sont criantes par rapport à d'autres parties de l'arrondissement.

M. LESAIN

Un petit mot, non pas pour répondre à M. CHERKI, dans le cadre d'un débat qui pourrait nous mener bien plus loin que 2 heures du matin, mais pour vous dire que j'avais bien compris que vous aviez « toppé » avec l'État. Cependant, force est de constater que ce n'est ni sur le scénario que vous souhaitiez il y a un an et demi, ni sur le scénario *a minima* que vous exigiez il y a 6 mois.

Mme PETIT

J'ai apporté une réponse, mais ce n'est pas grave.

Je vous propose de passer au vote.

Je salue la présence de Romain R'BIBO, qui est chef de projet de l'équipe de développement local, et d'un certain nombre d'acteurs associatifs qui ont beaucoup œuvré à la rédaction de ces contrats.

Vous savez que notre équipe de développement local et les habitants de la dalle Lichtenberger ont reçu le prix Territoria, pour leur démarche innovante et participative. Nous serons au Sénat pour la remise de ce prix. Bravo, et merci pour ce vote unanime.

DELIBERATION N ° 220

2015 DDCT 152 Approbation des projets de territoire des quartiers populaires des 10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements et autorisation de les annexer au Contrat de Ville parisien 2015-2020

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DDCT 7-G

Approbation des projets de territoire des quartiers populaires des 10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements et autorisation de les annexer au Contrat de Ville parisien 2015-2020

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

DELIBERATION N ° 221

2015 DDCT 7-G Approbation des projets de territoire des quartiers populaires des 10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements et autorisation de les annexer au Contrat de Ville parisien 2015-2020

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DDCT 126

Subventions (346 459 euros) à 119 associations pour le financement de 140 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Troisième enveloppe 2015.

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville, je vous propose de voter pour la troisième et dernière enveloppe de subventions, pour les associations qui portent des projets en direction des habitants de notre quartier politique de la ville.

Elles sont nombreuses, aussi vais-je aller relativement vite sur leurs actions, mais cela n'amoinndrit pas la qualité de leurs projets :

- Une subvention de 2 500 € à l'association CEPIJE pour son action qui vise à accompagner les jeunes en recherche de stage, d'emploi ;
- Une subvention globale de 4 500 € à l'Association Florimont pour deux actions : une action intitulée *Tous connectés*, permettant la mise en place d'un espace numérique pour les personnes en recherche d'emploi et les habitants du quartier, et une action *La famille en jeu*, destinée aux enfants et aux parents, dans espace dédié (ludothèque) aux familles éloignées de toute culture et loisir ;
- Une subvention à l'association Le marché solidaire pour un atelier d'accompagnement et de réinsertion sociale des femmes et un atelier culinaire pour les bénéficiaires du Marché Solidaire ;
- Une subvention à l'association Léo Lagrange pour le projet *Égalité femme/homme*, qui s'est déroulé au mois de mars à l'occasion de la Journée nationale de la femme ;
- Une subvention à l'association les Jardins Numériques pour le projet *Café rue 14^e*, qui va de pied d'immeuble en pied d'immeubles pour communiquer sur les actions menées par les associations dans les quartiers politique de la ville ;
- Une subvention à l'association Afrique Partenaires Services, pour la prévention de l'excision à destination des femmes, mères et leurs filles ;

- Une subvention à l'Association EDUC'HAND pour son projet *Hand'elles 14^e* : il s'agit d'initier la pratique du handball pour les jeunes filles de 9 à 12 ans et de soutenir la pratique du handball d'un groupe de 15 à 20 jeunes filles.

Mme PETIT

Il y a-t-il des prises de parole ?

Mme CARRERE-GEE

Bravo à l'association engagée dans la prévention de l'excision chez les jeunes filles. J'ai cependant été étonnée du caractère soft de la présentation ; je comprends que ce soit très délicat de convaincre quand il s'agit de pratiques soi-disant culturelles. Je vous fais part de ma réaction ; il s'agit d'une mutilation, pénalement répréhensible. Si l'on parlait d'autres actes de mutilation, je pense que l'on rappellerait le caractère abject et portant atteinte à la personne humaine.

Mme PETIT

Merci pour cette intervention. Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 222

2015 DDCT 126 Subventions (346 459 euros) à 119 associations pour le financement de 140 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Troisième enveloppe 2015.

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DDCT 148

Subventions (310 000 euros) à des associations dans la cadre de l'Appel à Projets « Citoyenneté, Laïcité, Valeurs de la République »

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Les attentats de ce début d'année ont renforcé la nécessité d'agir en faveur de l'appropriation des valeurs républicaines, de la lutte contre la discrimination, le racisme et l'antisémitisme et du décryptage de l'information.

La municipalité parisienne a souhaité mobiliser l'ensemble de ses politiques publiques pour agir en ce sens, c'est pourquoi un appel à projet a été lancé pour soutenir les initiatives promouvant la laïcité et la citoyenneté, permettant des actions de proximité en matière de lutte contre les préjugés, les discriminations, le racisme et l'antisémitisme.

Les associations ont été sollicitées pour ces nouvelles pratiques numériques qui constituent un enjeu important pour développer l'esprit critique, en particulier des jeunes ; en effet, les réseaux sociaux, internet, et les médias, sont très importants pour eux, et certains n'ont pas forcément les outils pour prendre du recul par rapport aux informations qui leur parviennent.

Huit associations ont été retenues dans l'arrondissement :

- La ligue des Droits de l'Homme, pour une formation des animateurs pour les aider à répondre aux questionnements des habitants et du public ;
- Le Conseil Départemental des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public pour la création d'une exposition mobile sur la laïcité, mise à la disposition des parents dans les établissements scolaires ;
- L'association Enquête pour l'animation d'ateliers pour enfants et adolescents, sur des questions de laïcité, en particulier sur les faits religieux, par le biais de jeux de société ;

- L'association CEPIJE que nous connaissons bien. Elle a proposé une formation des acteurs partenaires de la jeunesse et des acteurs sociaux ;
- L'association D.F.C.R. (Dire, Faire Contre le Racisme), qui propose des séances de ciné-débats et d'improvisation pour les publics des centres sociaux et culturels ;
- Les Amis de la Télélibre, que nous connaissons également très bien, qui a proposé un projet d'éducation populaire aux médias et à internet ;
- L'association E-Enfance, pour ses actions pédagogiques d'éducation sur les réseaux sociaux et internet ;
- L'association Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir, qui propose un projet s'appuyant sur du théâtre-forums.

Mme PETIT

Leurs actions vont se dérouler à partir de maintenant et jusqu'à la fin de l'année scolaire. Nous réunirons les lauréats pour voir avec eux comment optimiser leurs interventions.

Il y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 223

22015 DDCT 148 Subventions (310 000 euros) à des associations dans la cadre de l'Appel à Projets « Citoyenneté, Laïcité, Valeurs de la République »

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

- **Projet de délibération 2015 DJS 309**

Signature du contrat jeunesse du 14^e arrondissement

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Voilà un autre beau sujet qui a nécessité un important travail des référents jeunesse et des associations de notre arrondissement. De nombreux ateliers nous ont permis de définir ensemble les priorités pour notre arrondissement.

Ce contrat s'articule autour de trois priorités :

- L'insertion et l'orientation professionnelle ;
- La participation à la citoyenneté ;
- L'accueil dans les espaces publics et l'accessibilité des équipements pour les jeunes.

Le 14^e arrondissement est un arrondissement un peu plus jeune que les autres, en raison notamment de la présence de la Cité Universitaire et des hébergements étudiants construits dans l'arrondissement ; 17 % de la population a entre 16 et 25 ans (14 % à Paris), et 60 % sont des étudiants.

Ce Contrat jeunesse met en exergue plusieurs objectifs et pistes d'action, en ce qui concerne l'insertion et l'orientation des jeunes. Un certain nombre d'élèves ont du mal à trouver leur stage de troisième, en particulier ceux qui ne peuvent bénéficier du réseau parental. Une demande est

remontée des jeunes du quartier politique de la ville : créer un réseau avec les artisans, les commerçants et les entreprises de l'arrondissement susceptibles d'accueillir ces jeunes en stage ou en alternance. Nous allons mettre en place une coordination avec la mission locale, les référents jeunesse et l'équipe de développement local, afin de travailler sur ce sujet.

Je ne vais pas développer tout le Contrat jeunesse car je pense que vous l'avez déjà lu attentivement. Je vais exposer des points qui concernent deux subventions que je vous proposerai de voter ultérieurement : afin de favoriser la participation des jeunes à la citoyenneté, nous allons mettre en place le BAFA citoyen. C'est quelque chose qui est remonté assez régulièrement ; de nombreux jeunes souhaiteraient passer le BAFA, mais ne le font pas en raison du coût que cela représente. Nous sommes pilotes pour travailler sur ce BAFA citoyen. Une autre demande concerne le festival Start 14, qui a déjà eu lieu plusieurs fois dans l'arrondissement, et qui avait été suspendu ; il aura à nouveau lieu l'année prochaine.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Nous allons voter ce Contrat jeunesse ; en effet, il nous semble que les objectifs choisis sont intéressants, et que c'est une bonne idée de mieux décliner au niveau local les contrats parisiens. Je voudrais cependant faire part d'un regret ; on constate à la lecture une réelle faiblesse sur la mise en œuvre et sur les modalités d'action. On a préféré un discours construit et intéressant sur les objectifs à la présentation d'actions concrètes et à l'évaluation en continu, (qui ne nous paraît pas à la hauteur du travail qui a été fait sur le constat).

Mme CARRERE-GEE

La première frustration, en lisant le contrat, ne concerne pas les principes généraux sur lesquels tout le monde est d'accord. L'intérêt d'avoir une démarche sur les politiques publiques est qu'elle soit pluri annuelle et autorise les évaluations. On est ici en manque ; le projet serait plus concret (et la discussion plus riche) s'il s'appuyait sur une évaluation. Je suppose qu'elle a été faite. Il est fait référence à une évaluation au début du texte. Cependant, les types d'action, les moyens mis en œuvre, les résultats obtenus, ce qui n'a pas marché, pourquoi cela n'a pas marché et ce que l'on fait pour corriger, tout cela constitue le principe de la démarche contractuelle. C'est une littérature intéressante, qui comporte des choses concrètes, mais c'est un peu frustrant. Si vous avez réalisé une évaluation du précédent contrat, nous serions intéressés d'en avoir communication.

Mme PETIT

Pauline VERON, Mélody TONOLLI et moi-même, trouvions qu'il était important de s'engager sur un contrat en début de mandature, contrairement à la précédente mandature où il a été signé à la fin.

Cela n'empêche pas les actions de fond dans les quartiers en direction de la jeunesse. Mais nous sommes mobilisés pour que le contrat puisse nous servir de base et de feuille de route en tout début de mandature. Ce n'est pas le cas dans tous les arrondissements ; certains ne prennent pas ce temps nécessaire de contractualisation d'objectifs pour la jeunesse.

Concernant l'évaluation diagnostic, nous pourrions regarder si des documents qui ont servi à l'élaboration de ce contrat existent, et si de vraies données chiffrées sont présentées dans cette délibération. Des indicateurs nous ont servi de guide, pour prioriser nos actions et faire vivre ce contrat en fonction des axes prioritaires et des objectifs que nous avons voulu resserrés, sans partir dans des envolées lyriques. Nous avons voulu prioriser nos actions et nous engager à mettre en œuvre des actions concrètes, en direction des jeunes, sur des thèmes précis : citoyenneté, insertion...

Nous pouvons suggérer aux membres du bureau du CICA d'organiser un CICA sur ce thème. Lorsque j'étais adjointe à la jeunesse, j'avais organisé avec Pierre CASTAGNOU un CICA sur la jeunesse.

Mme TONOLLI

J'entends bien que vous êtes attachés à l'évaluation ; bien que je n'aie pas présenté le bilan, on le trouve en continu tout au long des conseils d'arrondissement. En effet, le bilan est exposé quand on

trace l'action des associations ou des centres d'animation. M. LESAIN était présent la dernière fois quand ils ont été réunis.

Je me suis attachée à donner des exemples concrets, avec le BAFA citoyen, le festival Start 14, et la coordination emploi. Merci.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 224

2015 DJS 309 Signature du contrat jeunesse du 14^e arrondissement

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	4	pouvoirs
Pour :	29	dont	4	pouvoirs

- **Projet de délibération 2015 DJS 311**

Subvention (38 000 euros) et convention avec l'Association Régionale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA), Aubervilliers (93) dans le cadre du Droit Commun

- **Projet de délibération 2015 DJS 335**

Subvention (3 000 euros) à l'association La Boutique des Frissons (10^e)

- **Projet de délibération 2015 DJS 367**

Subvention (5 000 euros) et convention avec l'Association Florimont - Le Château Ouvrier (14^e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit de trois subventions :

- Une subvention pour le fameux BAFA citoyen dont le 14^e arrondissement peut bénéficier en pilote. Il va être élaboré en collaboration avec l'espace jeunes « Le Miroir ». C'est un très beau projet ;
- Une subvention pour la Boutique des frissons, qui a posé ses valises il y a peu dans un local en cours d'attribution situé Porte de Vanves, et a proposé des activités pendant deux semaines ;
- Une subvention pour soutenir Start 14, à destination de l'association Florimont.

Mme PETIT

Il y a-t-il des interventions ? M. LESAIN.

M. LESAIN

Je souhaite intervenir sur la DJS 337 concernant la subvention pour l'association Florimont et le festival Start 14. Je salue le secrétaire général de l'association que j'aperçois dans la salle. Je voulais savoir quelle était l'organisation exacte de ce festival. Après avoir consulté un certain nombre de sources, il me semble que ce festival est organisé depuis plusieurs années par Casdal14, avec la

mairie du 14^e. L'association Florimont n'est mentionnée sur aucun document relatif au festival. Elle-même n'en parle pas sur son site internet.

Je voulais savoir quel était le montage, si l'association avait vocation à reprendre l'organisation de ce festival, ou s'il s'agissait d'une collaboration avec Casdal, que l'on ne voit plus dans cette délibération.

Mme TONOLLI

Il s'agit d'une nouvelle édition de Start14, aussi avons-nous revu certains points. Il s'agit d'une nouvelle collaboration entre l'association Florimont, qui agit envers les jeunes, et le centre d'animation Marc Sangnier. Ce n'est pas une collaboration entre Casdal et Florimont. C'est pourquoi vous ne voyez pas apparaître l'association Casdal.

M. LESAIN

Est-ce sur cette édition dont les auditions ont été lancées il y a deux mois ou sur celle de l'année prochaine ? Si c'est sur l'édition de cette année, tous les supports ont été réalisés sous les couleurs de Casdal14, et ce sont les seuls à en avoir fait la promotion, y compris sur le site internet de la mairie du 14^e ; il est très clairement expliqué que ce sont l'association Casdal14 et la mairie du 14^e qui organisent le festival. Je voudrais donc savoir quel est le timing et en termes de coût, quel est l'impact du fait que toute l'organisation de ce festival ait été portée par Casdal14 et la mairie du 14^e alors que dans un même temps, on subventionne l'excellente association Florimont pour le réaliser.

Mme TONOLLI

Il s'agit d'un partenariat dans lequel les actions sont partagées, entre ce que peut apporter l'association Florimont et ce que peut apporter le centre d'animation. Le partenariat est réalisé avec le centre d'animation, qui est une délégation auprès de Casdal. Il est bien réalisé entre le centre d'animation et l'association Florimont.

Mme PETIT

C'est marqué dans la délibération. Nous en sommes aujourd'hui à l'étape des auditions, qui ont été portées par le centre d'animation et l'association Casdal. C'est un festival qui se déroule sur deux années, 2015 et 2016. Une cogestion de ce festival est établie entre plusieurs acteurs de l'arrondissement qui travaillent en direction de la jeunesse.

Les subventions sont regardées d'un œil très particulier ; on évite les subventions aux associations déjà en délégation de service public, ou qui ont un marché en lien avec la Ville de Paris. C'est le cas de Casdal14. L'association Florimont est co porteuse de ce festival. La mairie d'arrondissement cofinancera également pour la programmation 2016 du festival. C'est expliqué dans le rapport.

Mme TONOLLI

J'entends M. LESAIN qui demande depuis quand : depuis maintenant, depuis cette édition qui, comme l'a rappelé Carine PETIT, se déroule sur deux ans. C'est quelque chose qui prend du temps, entre le moment où l'on fait l'appel à candidature, où l'on fait les auditions, où l'on suit les groupes pour les préparer à se produire sur scène. L'idée est de pouvoir accompagner les jeunes sur la musique et sur d'autres sujets. Cela prend un certain temps, c'est pour cela que le projet se déroule tous les deux ans.

M. LESAIN

Encore une fois, cela me semble très bien que Florimont, acteur reconnu de notre arrondissement, s'implique dans ce festival dont on a de bons échos. Tout le début a bien été porté par Casdal. Le centre d'animation intervient-il comme prestataire de Florimont pour l'organisation, notamment sur toute la partie qui a déjà eu lieu ?

Mme PETIT

C'est un projet co porté par plusieurs acteurs qui travaillent en direction de la jeunesse dans le 14^e arrondissement.

Je vous propose de passer au vote sur ces trois délibérations.

DELIBERATION N° 225

2015 DJS 311 Subvention (38 000 euros) et convention avec l'Association Régionale des Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA), Aubervilliers (93) dans le cadre du Droit Commun

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	4	pouvoirs
Pour :	29	dont	4	pouvoirs

DELIBERATION N° 226

2015 DJS 335 Subvention (3 000 euros) à l'association La Boutique des Frissons (10^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	4	pouvoirs
Pour :	29	dont	4	pouvoirs

DELIBERATION N° 227

2015 DJS 367 Subvention (5 000 euros) et convention avec l'Association Florimont - Le Château Ouvrier (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	4	pouvoirs
Pour :	29	dont	4	pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DDCT 116

Subventions (20 911 euros) à partir des fonds du maire du 14^e en faveur de 9 associations du 14^e arrondissement

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Nous allons voter la répartition des fonds de la maire. Je rappelle que les fonds de la maire proviennent à 75 % des quêtes effectuées lors des mariages dans cette salle, et à 25 % de recettes provenant de la location de la mairie pour des tournages cinématographiques.

Le montant des fonds s'élève à 23 911 euros. Ils suivent certains critères, assez stricts : les fonds de la maire doivent soutenir des projets d'animation locale et ces subventions ne sont pas reconductibles.

La répartition sur les neuf associations est la suivante (je donnerai lors du conseil du 30 le reste de la répartition pour deux associations) :

- 1 000 € à l'association Enfance et Musique, pour un projet en pédopsychiatrie mené avec l'Institut de Puériculture de Paris, sur un travail de prévention des troubles psychiques des enfants par la musique ;
- 2 000 € à l'association sportive du Collège Daudet, pour un soutien à un projet sportif de plein air concernant les classes de cinquième ;
- 4 000 € à l'Association Do Jeunes, qui a organisé un évènement très important, à Charléty, la nuit des arts martiaux ;
- 3 000 € à l'association Centre d'Étude de l'Expression, pour un projet intitulé *La chambre* : un soutien à une exposition de l'artiste Isabelle ROY, qui a permis la réalisation d'un bel ouvrage, que je vous montre ;
- 1 000 € à l'association Collectif Logement, qui a organisé un week-end festif pour son dixième anniversaire ;
- 3 000 € à l'association Jeunesse Athlétique de Montrouge, qui utilise la piscine de l'Aspirant Dunand, fermée pendant longtemps, et qui a donc subi un préjudice pour ses activités de natation qui ont dû se dérouler ailleurs ;
- 1 000 € à l'association Arzazou, qui a organisé des ateliers plein air. Elle a réalisé un travail important tout au long de l'année ;
- 5 000 € à l'Office du Mouvement Sportif, qui a pris en charge la location du bassin dans le cadre d'Élisabeth Plage ;
- 911 € à l'Association Œuvre Participative, qui organise des arts plastiques en participation, avec des initiatives solidaires et sociales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Je vous conseille d'aller voir *Belle Famille*, le dernier film de Rappeneau, tourné à la mairie du 14^e (vous reconnaitrez nos locaux), et prochainement le film chocolat tourné au printemps.

Il y a-t-il des prises de parole ? Je passe au vote.

DELIBERATION N° 228

2015 DDCT 116 Subventions (20 911 euros) à partir des fonds du maire du 14^e en faveur de 9 associations du 14^e arrondissement

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	4	pouvoirs
Pour :	29	dont	4	pouvoirs

Mme PETIT

Je passe la parole à Cyril MOURIN pour le projet d'élaboration du Contrat de Revitalisation du Commerce et de l'Artisanat. Si vous êtes d'accord, nous examinerons dans la foulée le vœu qui est rattaché à cette délibération.

- Projet de délibération 2015 DDEES 207

Projet d'élaboration du Contrat de Revitalisation du Commerce et de l'Artisanat. Modalités de la concertation.

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

Bonsoir à tous. Depuis 2004, la Ville de Paris s'est engagée dans une politique volontariste de redynamisation commerciale et artisanale de certains secteurs du territoire parisien. La présence d'un commerce de proximité dynamique et divers est en effet un élément essentiel de la vitalité de notre Ville, en particulier dans les quartiers populaires.

Cette volonté s'est notamment concrétisée par le dispositif Vital'Quartier, mis en œuvre dès 2004 dans six quartiers parisiens (Vital'Quartier 1 de 2004 à 2015), puis élargi en 2008 à cinq nouveaux secteurs (Vital'Quartier 2 de 2008 à 2021).

Ces opérations d'envergure conduites par la Ville de Paris et la SEMAEST ont permis de maintenir et développer le commerce de proximité dans des quartiers touchés notamment par la mono-activité, la vacance prolongée de locaux commerciaux, la dégradation voire la disparition des commerces. Le succès de tels outils est salué par l'ensemble des élus parisiens, par les commerçants et les habitants. La majorité municipale s'était engagée à porter ce type de dispositif sur le 14^e arrondissement.

L'État s'est doté de ce dispositif pour créer ce que l'on appelle : le Contrat de Revitalisation artisanale et Commerciale (CRC), créé par la loi ACTPE dite loi PINEL. C'est cette nouvelle forme de « Vital'Quartier » dont nous discutons ce soir.

Le CRC offre l'avantage de donner un cadre juridique adapté à la définition des besoins et moyens d'intervention des collectivités locales. Celles-ci pourront, dans ce cadre, confier à un opérateur la mission d'acquérir- le cas échéant par voie d'expropriation ou de préemption- de vendre, de louer ou de concéder les biens immobiliers situés à l'intérieur du périmètre de son intervention.

Il assure également, si besoin est, la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires à l'exécution du Contrat ainsi que les études et les missions concourant à son exécution. Ce Contrat est élaboré en concertation avec la Chambre de commerce et d'industrie territoriale et la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Dans cette délibération figurent plusieurs territoires. Ils ont été élaborés à partir d'un diagnostic réalisé par l'APUR, en s'appuyant sur la base de données commerciale de la Ville de Paris.

Un pré-diagnostic commercial et artisanal nous a été livré, le diagnostic définitif sera livré en novembre 2015. Nous pourrions donc vous le transmettre dans les prochains jours. Il constitue un socle solide sur lequel il convient de se reposer pour configurer et justifier juridiquement les dispositifs d'intervention, notamment immobiliers, visant à dynamiser le commerce.

Les caractéristiques juridiques et financières du contrat sont les suivantes : 37 millions d'euros sont consacrés à ce dispositif et à ce programme d'investissement sur la mandature. Au regard de l'expérience des opérations Vital'Quartier, la conclusion du CRC sera prévue pour une durée de 12 ans. Conformément aux dispositions législatives, le contrat sera conclu par un opérateur, choisi par la Ville de Paris à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

Différents types d'intervention pourraient être envisagés à l'issue de la concertation.

-Les interventions de type « assistance à maîtrise d'ouvrage », qui pourraient inclure des prestations telles que la veille foncière, la coordination des acteurs de l'immobilier commercial, la réalisation de prescriptions architecturales et techniques, la mise en réseau de professionnels, l'analyse des projets de commerçants, l'accompagnement économique des commerçants ou l'animation commerciale ;

-Les interventions de type « foncières » qui pourraient inclure des acquisitions (murs, fonds, baux) à l'amiable ou par préemption, des acquisitions de linéaires de locaux en rez-de-chaussée de programmes immobiliers neufs ou la réalisation de travaux.

La loi impose d'identifier des périmètres d'intervention, comme il y en avait déjà sur les opérations Vital'Quartier précédentes. Pour définir ces périmètres d'intervention, une première liste vous est proposée, mais elle doit être soumise à une concertation préalable. C'est l'objet de cette délibération que de lancer cette concertation.

Les périmètres proposés sont de deux types :

-Quatre territoires qui correspondent aux opérations Vital'Quartier 1, que la mairie de Paris propose de prolonger ;

-De nouveaux périmètres, caractérisés par de la vacance commerciale et par un développement de la mono-activité au détriment des commerces et des services de proximité n'ayant pas fait l'objet d'une intervention. Huit territoires sont définis dans cette intervention, et nous pouvons nous féliciter que deux territoires du 14^e arrondissement soient dans cette liste. Ce sont les quartiers Montsouris et Didot-Général Leclerc. La cartographie de ces deux zones se trouve dans la délibération.

La concertation se tiendra autour d'une réunion publique ; elle associera les chambres consulaires, les services municipaux, les associations de commerçants et les riverains. Des dispositifs numériques vont permettre aux Parisiens d'intervenir sur cette concertation. Une réunion à l'Hôtel de Ville permettra de restituer les propositions retenues. Cela n'exclue pas que la mairie du 14^e arrondissement, à la hauteur de ses ambitions en matière de concertation, puisse mener d'autres concertations ; je pense à l'Observatoire du commerce du 14^e arrondissement qui a vocation, lui aussi, à être sollicité pour donner son avis.

Par ailleurs, les conseils de quartier seront associés à cette réflexion.

Je peux présenter le vœu rattaché à cette délibération ; je précise que des critères juridiques permettent de positionner les territoires sur lesquels on interviendra. Les périmètres ont été définis sur des enjeux de vacance commerciale, de lutte contre la mono activité ; l'APUR a estimé qu'il existait une réelle vacance commerciale dans les deux quartiers que j'ai cités. Comme la loi qui a institué ces contrats le précise, il peut être imaginé de les utiliser pour des territoires qui ne sont pas forcément en vacance commerciale ou en mono activité, mais qui sont dans une dynamique qui pourrait nous laisser penser que la commercialité s'y dégrade et que de plus en plus de locaux sont vacants.

On a donc envisagé d'ajouter au travers d'un vœu un troisième territoire qui permet d'intégrer la Porte de Vanves (qui a été identifiée comme un territoire prioritaire, on le verra dans une délibération ultérieure), et un territoire situé au nord de la Porte de Vanves, la rue Raymond Losserand, la rue Didot et une partie de la rue d'Alésia. Cela pouvait justifier l'intervention de la Ville au titre de ses contrats de revitalisation ; le commerce y est certes dense, mais il faut être vigilant vis-à-vis de certains espaces.

C'est le rôle de la mairie d'arrondissement de porter encore plus loin les territoires que l'on nous a déjà desservis. Je vous remercie.

Mme PETIT

Il y a-t-il des questions ? Mme DAUCHEZ.

Mme DAUCHEZ

Merci Mme la Maire. Nous sommes heureux de voir que vous prenez en main la destinée du commerce de proximité du 14^e arrondissement. Vous répondez ainsi à nos multiples vœux sur ce sujet, notamment le fait de pouvoir recourir au plan Vital'Quartier dans les zones commerciales les plus affectées de notre arrondissement.

Ce nouveau dispositif s'inspire très largement de cet outil parisien, le plan Vital'Quartier et l'on peut se demander pourquoi il n'a pas été utilisé plus souvent dans le 14^e arrondissement. Quoi qu'il en soit, nous saluons l'introduction d'un tel dispositif. Nous regrettons, dans la présentation que vous en avez faite, qu'il y ait aussi peu de précisions sur les caractéristiques juridiques du contrat, en particulier sur la part du risque économique pris par l'opérateur.

Nous aurions également aimé avoir connaissance du pré diagnostic commercial et artisanal remis le 3 juillet. Nous espérons -mais vous semblez l'avoir annoncé- avoir connaissance du rapport définitif qui sera remis au mois de novembre. Nous sommes en effet étonnés du choix des zones géographiques d'expérimentation pour le 14^e arrondissement. À travers votre vœu, vous souhaitez intégrer le bas de la rue d'Alésia et de la rue Losserand mais dans ce vœu ne figure pas la rue de l'Ouest. Or, les commerces de cette rue ferment les uns après les autres ; c'est un sujet qui a été longuement évoqué, notamment au sein de l'Observatoire du commerce du 14^e arrondissement. Nous souhaiterions voir ce périmètre intégré dans ce nouveau dispositif, qui nous semble pour le moment insuffisant. De ce fait, une concertation d'ensemble, qui va au-delà des périmètres identifiés, paraît indispensable.

Mme POLSKI

Je souhaite me réjouir de cette demande qui va bien au-delà de tout ce que l'on peut penser de la part de la droite, et de cette conversion à une économie quasi administrée, par rapport à la liberté du commerce. Je vois que vous avez des envies d'expansion d'un dispositif d'intervention publique qui va au-delà de ce que j'imaginai que vous portiez idéologiquement. Je m'en félicite et je vois que ce que nous pouvons faire en la matière vous intéresse.

Je rappelle que le contrat de revitalisation et de réaménagement commercial s'inspire de ce qui a été fait dans Paris. Le gouvernement a utilisé le dispositif Vital'Quartier, notamment dans le 11^e, ce qui a permis de lutter contre la mono activité et contre les grossistes : une baisse de 30 % des grossistes a été constatée. Des résultats tangibles ont également été constatés dans le 1^{er} et le 2^e arrondissement.

Quand on arrive à intervenir sur 5 % d'un linéaire sur la question du commerce, on arrive à faire changer et à inverser des tendances lourdes.

Progressivement, on s'est intéressé à la question des déserts commerciaux ; un deuxième Vital'Quartier s'est attaqué à la question du commerce culturel. On sait que dans les 5^e et 6^e arrondissements, le problème était réel ; il concerne un problème de fonds, celui des librairies ; on a réussi à l'enrayer fortement.

Il s'agit désormais de passer à une troisième phase, dans laquelle le dispositif est davantage sécurisé juridiquement. Le concept est le suivant : la Ville de Paris délègue son droit de préemption urbain à un opérateur pour une durée précise, 12 ans pour ce contrat de revitalisation. Quand il n'était pas encadré par la loi, ce dispositif était sujet à des attaques de la part de concurrents ou de personnes qui auraient voulu le local.

Nous sommes partis de la banque de données de l'APUR à qui nous avons demandé de faire un diagnostic plus fin, notamment en allant voir chaque maire d'arrondissement. Cela s'est donc fait grâce au ressenti des maires à qui l'APUR a remis un document qui fait le point sur les caractéristiques commerciales de chaque arrondissement. Il s'agissait du pré-diagnostic. Vous pouvez trouver certains de ces éléments dans la banque de données commerce, téléchargeable sur Paris.fr.

Un travail important de cartographie a ensuite été réalisé, avec le croisement de différentes données, sur Paris et par arrondissement. Il sera également téléchargeable sur Paris.fr.

Nous avons besoin de commencer par une concertation, sur des périmètres précis. C'est la raison pour laquelle la question des fragilités de l'arrondissement a été ciblée. Par rapport au vœu déposé par la mairie du 14^e, je pense que se concentrer sur le quartier politique de la ville et sur le quartier politique en veille est pertinent. En effet, on voit qu'il y a des fragilités, peut-être moins importantes que dans les périmètres identifiés, mais qui doivent néanmoins attirer notre attention.

Le calendrier est le suivant : la concertation sur ces périmètres devrait commencer à partir du moment où les délibérations en Conseil de Paris seront votées. Elle se terminera en février. La délibération passera au Conseil de Paris de mars, afin de pouvoir lancer un appel d'offre. Le choix de l'opérateur sera voté en Conseil de Paris, en novembre 2016.

Je me réjouis que nous puissions proposer dans tout Paris une action publique sur les quartiers politique de la ville ; ce sont des quartiers qui ont besoin d'une présence forte de services, certains d'entre eux se portant moins bien qu'ailleurs en ce qui concerne la qualité commerciale.

M. CHERKI

Tout le monde se réjouit de ce dispositif original, je ne vais donc pas en rajouter. Je voudrais cependant rappeler l'extrême cohérence de la politique de la Ville de Paris en matière de défense du commerce de proximité ; elle utilise les outils dont elle est elle-même l'inspiratrice. En effet, le gouvernement s'est saisi de l'expérimentation empirique menée par la Ville lors de la précédente mandature pour lutter contre la mono activité et la désertification commerciale, pour faire une loi, ce dont on ne peut que se réjouir. Cela va donner une base pérenne pour l'intervention des collectivités locales qui souhaiteront déroger au principe du libre commerce et de l'industrie.

La Ville de Paris défend le commerce de proximité, notamment en luttant contre le travail du dimanche. Je voudrais rappeler à tous ceux qui se font les apologues du petit commerce et qui en même temps sont les artisans de l'extension de la brèche du repos dominical, non pas les effets néfastes pour les salariés mais les effets néfastes pour le commerce de proximité. Cela introduit une distorsion concurrentielle très importante entre les structures ; certaines auront les moyens d'établir un accord salarial qui emportera l'adhésion des organisations syndicales locales, d'autres auront le pouvoir de persuasion pour contraindre leurs salariés à le faire à des conditions moins avantageuses. Lorsque l'on discute avec les petits commerces (le commerce de proximité, c'est-à-dire des indépendants), on se rend compte qu'ils n'ont pas forcément les moyens de le faire.

Je voudrais rappeler cette petite contradiction aux partisans du travail dominical.

Mme CARRERE-GEE

Je voudrais savoir s'il y a déjà eu un début de concertation avec la Chambre des Métiers et la CCI (et si oui, ce qu'ils en pensent), ou si la concertation sera engagée après le vote de la délibération.

L'enveloppe globale est de 37 millions d'euros ; il y a-t-il une pré-répartition, ou est-ce envisageable que certains aient très peu et d'autres beaucoup ?

Concernant le travail du dimanche, M. CHERKI, parlez-en avec votre ami M. MACRON. On peut être surpris que les arrêtés aient complètement oublié le 14^e arrondissement, et notamment Montparnasse. Lorsque l'on compare la zone touristique du 6^e arrondissement (et sa fréquentation) et Montparnasse, on se dit que l'arrêté aurait pu être différent.

Mme POLSKI

La Chambre de Commerce et d'Industrie et la CMA sont partenaires sur Vital'Quartier 1 et 2, et sont partants pour un troisième dispositif. L'association à la concertation se fera quand la délibération aura été votée. Ils seront associés localement aux discussions.

Ils sont très satisfaits du dispositif, ce qui a fait dire à plusieurs reprises au directeur de la CMA combien il était content du travail réalisé par la Ville de Paris. Ce travail est très innovant et ne se fait pas ailleurs.

Je souhaite répondre à la question de Mme DAUCHEZ sur la rue de l'Ouest : il existe des fragilités potentielles, je ne le nie pas. Plusieurs dispositifs sont à notre disposition pour la question du commerce de proximité ; le contrat de revitalisation répond à des objectifs très particuliers. Si la question est la crainte d'une bascule vers autre chose, il existe un autre dispositif : les protections en commerce et en artisanat, au Plan Local d'Urbanisme. Cela fait partie des points sur lesquels les mairies d'arrondissement ont été concertées ; elles ont fait remonter leurs souhaits et des modifications seront proposées au PLU. Nous y travaillons avec Jean-Louis MISSIKA.

C'est dans ce cadre que l'on peut éviter qu'un artisanat, si la rue est en protection renforcée en artisanat, soit remplacé au moment de sa cession par un magasin de textile, par exemple.

En l'occurrence, la rue de l'Ouest, offre une diversité commerciale importante ; j'ai fait le compte des boulangers, des bouchers, des restaurants, situés entre la rue de l'Ouest et la rue Raymond Losserand. Il n'y a pas d'inquiétude quant à l'accès au commerce de proximité diversifié.

Mme PETIT

Rue de l'Ouest, une grande partie des locaux appartiennent à des bailleurs ; ce sont des rez de chaussée d'immeubles. Cyril MOURIN et moi avons discuté ; comme il s'agissait d'une propriété publique, cela nous permettait d'agir sur l'attractivité en rez-de-chaussée. De plus, nous avons estimé que nous n'avions pas besoin de ce contrat de revitalisation du commerce et de l'artisanat pour agir ; en effet, nous avons demandé à Paris Habitat de préempter l'un des locaux commerciaux, situé à l'angle de la rue de l'Ouest et de la rue Pernety.

Je remercie cependant Olivia POLSKI d'introduire le 14^e arrondissement dans ce périmètre au titre de la concertation. Nous serons très clairs avec les commerçants, les habitants et les conseils de quartier : l'idée n'est pas forcément d'aboutir aux périmètres indiqués dans la carte de cette délibération. Il est bien d'avoir une discussion claire, franche, et directe sur les moyens et les dispositifs mobilisés, et de bien faire la différence entre tous ces outils ; ici, il s'agira de mobiliser la revitalisation du commerce et de l'artisanat pour lutter contre certains déserts, ailleurs, il s'agira de permettre une meilleure diversité du commerce. Nous nous sommes dit qu'il était bien d'arriver dans la discussion avec un périmètre un peu plus large que ce qui était présenté dans cette délibération.

Comme nous l'avons rappelé, s'ajouteront les outils du Plan Local d'Urbanisme que nous comptons mobiliser sur cette question.

Rendez-vous aux rencontres, dans le cadre de la concertation qui sera menée pour respecter le calendrier de ce nouveau plan.

Mme POLSKI

À ce stade, il n'y a pas de répartition ; nous traitons les sujets au fur et à mesure des ventes de murs. Des secteurs peuvent être identifiés potentiellement, mais s'il n'y a pas de ventes de murs, nous ne pouvons pas intervenir dans ce périmètre. Nous sommes également très liés à ce qui se passe concrètement derrière.

MME PETIT

Pour l'outil de préemption.

Mme POLSKI

Il y a deux outils, soit de la préemption, soit du gré à gré.

Mme PETIT

Je vous propose d'adopter d'abord le vœu rattaché à cette délibération qui propose de modifier le périmètre de concertation.

V14 2015 32 Vœu proposé par Carine Petit et Cyril MOURIN rattaché à la délibération 2015 DDEEES 207 : Projet d'élaboration du Contrat de Revitalisation du Commerce et de l'Artisanat. Modalités de la Concertation

DELIBERATION N° 256

V14 2015 32 Vœu proposé par Carine Petit et Cyril MOURIN rattaché à la délibération 2015 DDEEES 207 : Projet d'élaboration du Contrat de Revitalisation du Commerce et de l'Artisanat. Modalités de la Concertation

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

Votants :	29	dont	4	pouvoirs
Pour :	29	dont	4	pouvoirs

Mme PETIT

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je mets aux voix le projet de délibération.

DELIBERATION N° 229

2015 DDEEES 207 Projet d'élaboration du Contrat de Revitalisation du Commerce et de l'Artisanat. Modalités de la concertation.

M. Cyril MOURIN rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	4	pouvoirs
Pour :	29	dont	4	pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DDEEES 115-G

Subvention (150 000 euros) et convention avec Paris Habitat pour la rénovation de locaux commerciaux Porte de Vanves

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

C'est une deuxième délibération importante et valorisante pour l'action municipale en matière de commerce, qui s'inscrit dans la complémentarité des outils que nous indiquons tout à l'heure.

La Banque de Données Commerce (BDCOM) actualisée en 2014 a bien identifié, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, un tissu commercial altéré, manquant de densité et de dynamisme.

Le Département de Paris a donc souhaité mettre en place un dispositif d'accompagnement des bailleurs sociaux, souvent présents sur ces zones, pour la rénovation et restructuration de leur patrimoine économique dans ces quartiers fragiles. C'est une action exemplaire, tant pour les commerçants qui bénéficient de ces locaux aménagés, que pour les riverains, qui peuvent en mesurer l'apport sur leur cadre de vie. Expérimenté avec Paris Habitat depuis une dizaine d'années, ce dispositif a déjà permis de rénover une dizaine de boutiques dans le 18^e, dans le 19^e et dans le 20^e. Nous allons pouvoir l'élargir au 14^e arrondissement.

En effet, une étude conduite par l'APUR montre qu'une intervention de réhabilitation et de mise aux normes des locaux commerciaux, a pour effet, non seulement, de valoriser les activités commerciales existantes, de les accompagner dans leur développement mais également de renforcer l'attractivité de tout un quartier.

C'est pourquoi, il est envisagé de poursuivre ce dispositif en concentrant l'intervention sur les quartiers les plus fragiles. Le secteur de la Porte de Vanves a naturellement été identifié dans ce cadre. En effet, il présente une densité commerciale bien plus faible que celle moyenne de l'arrondissement avec moitié moins de commerces alimentaires, et plus de 3 fois moins de services commerciaux.

L'étude a également mis en lumière que la totalité des 50 commerces recensés dans le quartier politique de la Ville (6 alimentaires, 7 cafés-restaurant, 10 non-alimentaires...) appartiennent à des bailleurs sociaux. Cette spécificité nous offre des moyens d'agir.

Afin d'apporter une proposition d'intervention opérationnelle, Paris Habitat a réalisé un diagnostic de l'état du bâti des locaux en pied d'immeuble du quartier. L'état de la vitrine et de l'accessibilité des points de vente ont été analysés. Parmi les 13 locaux identifiés comme nécessitant une opération de rénovation, 9 sont des locaux commerciaux, les autres locaux sont destinés à l'accueil d'associations et d'une future maison de santé. Aujourd'hui, sur ces 9 locaux commerciaux, 8 locaux sont occupés par des commerçants fragiles et un local est vacant.

Paris Habitat a donc sollicité le soutien du département de Paris pour procéder à la rénovation des vitrines et à la mise en accessibilité des 9 commerces situés Boulevard Brune, Rue Wilfrid-Laurier, rue Maurice Bouchor, et Avenue de la Porte de Vanves.

Le détail du programme de rénovation qui comprendra à minima la reprise des façades, des vitrines commerciales, la pose de rideaux métalliques et de stores, l'éclairage des devantures et la signalétique, l'étanchéité, et la mise en accessibilité PMR, doit cependant être affiné au regard d'une étude de faisabilité technique à réaliser au dernier trimestre 2015. C'est pourquoi vous n'en avez pas le détail dans cette délibération.

Le coût unitaire est estimé à 50 000 € par commerce, dont 8 000 € liés aux frais d'accessibilité. Les travaux de requalification des devantures sont estimés à 450 000 euros.

La délibération que je vous sou mets aujourd'hui, propose une subvention de 150 000 euros pour Paris Habitat. Je vous précise que les bailleurs ont été sollicités pour que les loyers des commerçants qui sont dans ces locaux, ne soient pas augmentés à l'issue des travaux. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. FERTIER

Merci, Mme la Maire. 150 00 euros de subventions pour rénover des commerces : sur le constat, nous sommes d'accord. En revanche, sur le procédé, il s'agit ni plus ni moins de se substituer au bailleur social, qui a quand même l'obligation, me semble-t-il, d'entretenir son patrimoine.

Le principe même de voter une subvention à un bailleur social qui ne respecte pas ses engagements d'entretenir ses locaux commerciaux et de les rendre attractifs, relève plutôt du tour de passe-passe budgétaire que d'une saine gestion.

Mme CARRERE-GEE

Cette question a déjà été évoquée à plusieurs reprises : s'agit-il de travaux de rénovation, de mise en accessibilité ? Cela relèverait donc de la responsabilité directe de Paris Habitat. On peut tout subventionner, mais je m'interroge sur les raisons qui font que Paris Habitat mendie pour des actions qui relèvent de sa responsabilité, et sur les raisons qui nous conduisent, nous, à les subventionner. N'ont-ils plus d'argent ? Ne peuvent-ils plus faire face à leurs besoins ? Ont-ils un problème ? Non ! Donc, pourquoi ? Alors que, vous l'avez souligné, Mme la Maire, la Ville fait beaucoup d'efforts pour essayer de réduire les coûts ?

Mme POLSKI

Comme cela a été dit par Cyril, c'est une action que la Ville de Paris a menée depuis une dizaine d'années. L'idée est que ce soit volontariste : c'est aux commerçants de s'occuper de leur vitrine. Il s'agit également de s'occuper de la qualité, de l'accessibilité, et de pouvoir avoir une charte commune, par exemple pour les façades. Il existe Porte de Vanves une multitude de façades différentes. Nous proposons de les rénover : c'est une action volontariste de notre part. Il n'y a aucune nécessité à le faire ; nous avons simplement identifié des périmètres dans lesquels nous pensons que cette recherche de qualité des vitrines est nécessaire et peut améliorer l'activité économique des commerçants. Il ne s'agit pas de se substituer à Paris Habitat -à mon avis, cette subvention de 150 000 euros n'est pas forcément un sujet pour eux- mais de les accompagner.

M. MOURIN

On ne parle pas de bailleurs privés qui vont utiliser de l'argent public à de mauvaises fins. Par ailleurs, en matière de logement, s'il y a des réaménagements à faire dans des quartiers sensibles, la puissance publique intervient, même s'il s'agit de bailleurs sociaux.

Je prends l'exemple de la Seine Saint Denis, Chêne pointu : on est obligé d'avoir des fonds publics qui interviennent en complément de ce que les bailleurs peuvent apporter.

Il est d'ailleurs incohérent de dire aux bailleurs sociaux qu'ils doivent rénover leurs locaux commerciaux, seuls et sans l'appui de la puissance publique, et d'exiger qu'ils n'aient pas de loyers élevés. Nous pouvons le faire parce qu'ils savent qu'ils ont une puissance publique derrière eux qui leur permet d'accéder à ce genre de financement. C'est un critère utile dans les négociations que nous avons avec eux : qu'ils appliquent des loyers peu élevés.

Les baux commerciaux comprennent des charges et des travaux qui ne sont pas à la charge du propriétaire mais du locataire. C'est la même chose qu'en matière de logement. Quand une devanture est aménagée, ce n'est pas forcément à la charge du propriétaire.

Les locataires bénéficient également de ces financements : à travers des commerces plus attractifs, ils pourront être plus rentables. Ce sont donc eux que l'on vise, et non les bailleurs en tant que tels.

Mme PETIT

Comme la mise en accessibilité.

Je vous propose de passer au vote, et nous verrons les résultats. Je pense que cela aura un effet d'accélération pour les commerçants de ce quartier.

DELIBERATION N° 230

2015 DDEEES 115-G Subvention (150 000 euros) et convention avec Paris Habitat pour la rénovation de locaux commerciaux Porte de Vanves

M. Cyril MOURIN rapporteur

DELIBERE

Article unique : à la majorité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	24	dont	5	pouvoirs
Abstentions :	4 LR			

– **Projet de délibération 2015 DJS 370**

Mâts d'éclairage - Maintenance corrective et visites régulières d'entretien - Marchés de services - Modalités de passation

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Mme PETIT

J'annonce que Danièle POURTAUD donnait procuration à Didier ANTONELLI.

M. BOUABBAS

La première délibération concerne une modalité de renouvellement de marché pour l'entretien des mats d'éclairage fixés aux projecteurs des stades, des courts de tennis et des boulodromes.

Le marché se termine en mai 2016 ; il nous est proposé les modalités pour la passation d'un nouveau marché.

Nous sommes concernés par le lot 2, pour un montant compris entre 340 000 € HT et 640 000 € HT.

Vous trouverez dans la délibération les critères pour choisir l'entreprise.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Il y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je passe au vote.

DELIBERATION N° 231

2015 DJS 370 Mâts d'éclairage - Maintenance corrective et visites régulières d'entretien - Marchés de services - Modalités de passation

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

– Projet de délibération 2015 DJS 373

Robots de nettoyage des établissements balnéaires en régie directe de la Ville de Paris-Marché de location maintenance-Modalités de passation

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Ce genre de délibération nous apprend beaucoup sur la façon dont sont entretenus nos équipements. Cela concerne les piscines et bassins écoles ; il s'agit de robots programmables permettant un nettoyage nocturne des bassins.

Ce marché arrive à son terme dans les prochains mois. Il nous est donc demandé d'approuver les modalités de passation d'un marché de location-maintenance d'une durée de quatre ans fermes, à partir de l'année prochaine. Le montant minimum est de 150 000 € HT, jusqu'à 500 000 € HT.

Vous trouverez également dans la délibération les critères pour ce futur marché.

Je vous remercie de bien vouloir l'accepter pour que nos piscines continuent à être nettoyées la nuit.

Mme PETIT

Il y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je passe au vote.

Je salue la présence de François DENIS, président de l'OMS, qui vient d'arriver.

DELIBERATION N° 232

2015 DJS 373 Robots de nettoyage des établissements balnéaires en régie directe de la Ville de Paris-Marché de location maintenance-Modalités de passation

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

– Projet de délibération 2015 DLH 165

Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Je vais aller assez vite. Nous en avons déjà parlé il y a un an, lors du Conseil de novembre 2014 ; nous avons approuvé un nouveau règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation. Suite à un décret gouvernemental, dit « de simplification », il nous est demandé d'adjoindre à ce règlement des formulaires de demande de changement d'usage, ainsi que la liste des pièces exigées lors du dépôt de la demande, afin que ceux qui sollicitent l'autorisation aient toutes les informations en main, et que le délai de deux mois puisse être totalement respecté.

Mme PETIT

Il y avait eu unanimité du Conseil sur cette question. Il y a-t-il des interventions ? Je soumetts aux voix cette délibération.

DELIBERATION N° 233

2015 DLH 165 Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

-Projet de délibération 2015 DLH 268

Réalisation 81, rue Vercingétorix (14^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit d'un immeuble de la RIVP situé au 81, rue Vercingétorix, de type haussmannien, racheté dans les années 70. L'objectif est de réaliser un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie. Ce bâtiment construit en 1850, comporte 22 logements conventionnés en PLAI.

Ce programme comporte :

- le remplacement de l'ensemble des menuiseries ;
- le ravalement du bâtiment et l'isolation thermique des façades sur cours ;
- l'isolation thermique de la toiture ;
- l'isolation thermique des planchers bas sur cave ;
- la mise en place d'une ventilation mécanique hybride ;
- le remplacement de l'ensemble des chaudières individuelles gaz et la mise en place de radiateurs à chaleur douce avec robinets thermostatiques.

Le but est de réduire la facture énergétique, en réalisant un gain de 65 %. Cela équivaudra à une économie de plus de 226 € en moyenne par an et par logement.

Le soutien qui nous est demandé est de 197 000 euros, en faveur de la RIVP, pour le lancement de ce plan climat. Je vous remercie de bien vouloir l'accepter.

Mme PETIT

Il y a-t-il des interventions ? Je sou mets aux voix cette délibération.

DELIBERATION N° 234

2015 DLH 268 Réalisation 81, rue Vercingétorix (14^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DLH 282**

Réalisation 19, rue des Plantes (14^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

C'est un immeuble de la RIVP situé au 19, rue des Plantes. Il date de 1983, et comporte 38 logements conventionnés et 1 logement libre.

Ce programme prévoit :

- le remplacement de l'ensemble des menuiseries pour une amélioration thermique et phonique ;
- la mise en place sur la façade côté cour, d'une isolation thermique par l'extérieur plus performante ;
- l'isolation des planchers ;
- la réfection et l'isolation des toitures terrasse ;
- la mise en place d'une VMC ;
- l'amélioration de la production de chauffage et d'ECS avec la mise en place de radiateurs ;
- la végétalisation de la toiture.

Le gain énergétique sera de 42 %, ce qui équivaut à une économie de 197 € TTC en moyenne par an et par logement.

La part de financement qui nous sera demandée sera de 331 920 euros, afin que ce programme puisse être lancé l'année prochaine.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'accepter.

Mme PETIT

Des interventions ? Je sou mets aux voix.

Je rappelle que ce sont quelques milliers de logements qui sont concernés par le plan climat dans l'arrondissement.

DELIBERATION N° 235

2015 DLH 282 Réalisation 19, rue des Plantes (14^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

– Projet de délibération 2015 DU 12

ZAC Guillemot Vercingétorix (14^e) - Reddition des comptes et quitus à la SEMPARISEINE

Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

La Z.A.C. “Guillemot Vercingétorix” couvre une superficie totale d'environ 10,5 hectares. Elle est approximativement délimitée au Nord par la place de Catalogne et le réseau ferré de la Gare Montparnasse, à l'Est par l'avenue du Maine, au Sud par les rues Raymond Losserand, de l'Ouest et Decrès, à l'Ouest par la rue du Moulin de la Vierge.

La Z.A.C. “Guillemot Vercingétorix” étant aujourd'hui terminée, cette délibération a pour objet d'approuver les comptes définitifs de cette opération et de donner quitus à la SEMPARISEINE.

Aux fins de la rénovation des ilots situés à l'est des voies ferrées qui aboutissent à la gare Montparnasse, la Ville de Paris a mis en place par étapes successives, deux dispositifs opérationnels : le premier concernait la rénovation des zones urbaines Vandamme et Plaisance, la deuxième concernait la ZAC “Guillemot Vercingétorix”, en 1974.

Une délibération technique sur cette ZAC ayant déjà été passée, je ne vais pas reprendre tous les éléments.

Dans le bilan final présenté par l'aménageur, les dépenses définitives de cette opération s'élèvent à 122 834 913,85 € HT. Les produits étaient de 130 960 603 € et le résultat net de 8 125 690 € soit 6,2% des recettes.

Il s'agit donc :

- d'approuver les comptes définitifs de la ZAC “Guillemot Vercingétorix” et de donner quitus à la SEMPARISEINE de sa gestion ;
- d'arrêter le montant du résultat bénéficiaire final à 8 125 690,03 € ;
- de recouvrer le solde non encore recouvré du résultat bénéficiaire.

La SEMPARISEINE nous doit donc encore 8 millions, qu'elle va nous rendre, si vous approuvez cette délibération.

Mme PETIT

Incessamment sous peu. À l'époque, nous n'étions pas nés.

Il y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 236

Mme Marianne AUFFRET rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DU 158**

Déclassement du domaine public d'une portion de l'avenue André Rivoire située côté pair (14^e)

Rapporteure : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

La transformation de la Cité internationale universitaire de Paris a pour but d'en faire un campus exemplaire à l'international, avec la réalisation de 10 nouvelles résidences destinées à accueillir près de 1 800 nouveaux logements, ainsi que l'agrandissement et la requalification de son parc.

Les aménagements projetés intègrent l'extension du parc Ouest de la Cité Internationale Universitaire de Paris sur l'aqueduc Vanne et sur une emprise anciennement occupée par les services de voirie de la Ville de Paris. La liaison entre les parcs Est et Ouest de la Cité U sera assurée par une passerelle franchissant l'avenue André Rivoire. L'emprise de voirie située côté pair, d'une superficie d'environ 2 804 m², dépend actuellement du domaine public routier, mais sera incorporée dans le domaine public général avec affectation à un usage d'espace vert. Ce terrain sera par la suite incorporé au périmètre mis à disposition de la Cité U, dans le cadre de la mise en œuvre de l'échange foncier conclu en 2012 entre l'État, la Chancellerie des Universités de Paris, la Cité internationale universitaire de Paris et la Ville de Paris. Cette régularisation fait suite à l'enquête publique relative à ce déclassement et qui s'est tenue du 26 mai 2015 au 9 juin 2015. Aucune déclaration contraire au projet n'a été produite lors de l'enquête.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter ce déclassement du domaine public.

Mme PETIT

Il y a-t-il des demandes de prise de parole ? Passons au vote.

DELIBERATION N° 237

2015 DU 158 Déclassement du domaine public d'une portion de l'avenue André Rivoire située côté pair (14^e)

Mme Marianne AUFFRET rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DVD 224**

Signature d'une convention de financement des études et travaux pour la création d'abris vélos sécurisés Véligo dans les Gares de Paris Montparnasse et Paris Saint Lazare

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Je présente deux délibérations que Sylvie LEKIN, absente ce soir, aurait dû présenter.

Le Plan Vélo parisien 2015 - 2020 voté en avril 2015 fixe comme objectif le développement de l'intermodalité, par la création de stationnement vélo sécurisé en gare.

Le STIF prévoit dans son Schéma de Stationnement Vélo la création de 20 000 places de stationnement dans les gares et stations franciliennes d'ici 2020, à travers le dispositif de consigne vélo « Véligo ». Le STIF impose notamment 20 places minimum par consigne, chacune devant être située à moins de 70 mètres de la gare.

Les consignes Véligo sont accessibles aux seuls abonnés Navigo, pour un coût de l'ordre de 20 euros par an, favorisant ainsi l'intermodalité. L'offre de stationnement sécurisé sera complétée dans le cadre du plan vélo par la création d'autres vélo-stations, accessibles à tous, et non conditionnées au Pass Navigo, dans les grandes gares parisiennes et sur l'espace public.

Un projet est déjà à l'étude pour la gare Montparnasse, où l'on recense aujourd'hui 150 arceaux vélos, mais aucun abri sécurisé. La future consigne de 60 places serait accessible depuis le boulevard Pasteur, à l'entrée du hall du même nom. Elle aurait une capacité de 60 places. Le projet prévoit également la densification de l'éclairage existant, le contrôle d'accès et la vidéo-protection, ainsi que la fourniture et la mise en œuvre d'une pompe de gonflage en libre-service.

L'exploitation de la consigne serait supportée exclusivement par la SNCF, qui percevrait à ce titre les subventions d'exploitation du STIF.

La présente convention définit les modalités de financement des études et des travaux réalisés sur le périmètre des gares de Saint Lazare et de Montparnasse. La maîtrise d'ouvrage des études et des travaux est assurée par SNCF Gares et Connexions. La maîtrise d'œuvre des études est confiée à AREP, filiale de SNCF Gares et Connexions. Le coût pour Montparnasse est estimé à 68 100 € HT. Il est rappelé que l'estimation du coût de l'opération n'est donnée qu'à titre estimatif. En cas de dépassement des coûts prévisionnels, SNCF Mobilité informera les partenaires, fournira tout élément justificatif et proposera le cas échéant des alternatives.

Les études et travaux seront effectués dans un délai prévisionnel de 11 mois, selon l'entrée en vigueur de la présente convention.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Il y a-t-il des interventions ? Je mets aux voix cette délibération.

DELIBERATION N ° 238

2015 DJS 224 Signature d'une convention de financement des études et travaux pour la création d'abris vélos sécurisés Véligo dans les Gares de Paris Montparnasse et Paris Saint Lazare

M. Florentin LETISSIER rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DVD 223**

Traité de concession avec la société CLIMESPACE - Avenant n° 6

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

La société Climespace exploite et développe le réseau de froid de la Ville de Paris, en vertu d'une convention de délégation de service public, signée le 28 janvier 1991 pour une durée de 30 ans.

Climespace est chargée d'assurer le service de la production, du transport, du stockage et de la distribution d'énergie frigorifique.

Comment cela fonctionne-t-il concrètement ? De l'eau glacée est produite par des centrales frigorifiques et distribuée par des canalisations desservant les immeubles équipés de postes de livraison. Chaque immeuble consomme la quantité d'énergie frigorifique nécessaire en rafraîchissement. Le réseau de froid fonctionne en circuit fermé, avec deux canalisations, l'une pour transporter l'eau glacée à 5 degrés vers les utilisateurs, l'autre pour le retour de l'eau à 15 degrés pour les centrales de production.

Le réseau de froid comporte des avantages avérés par rapport à des dispositifs autonomes de climatisation, et son développement du réseau de froid contribue ainsi à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Énergie de Paris. En effet, la mutualisation de la production de froid, à travers le réseau de Climespace, permet de limiter le recours à des systèmes individuels de climatisation, moins performants, très consommateurs d'énergie et fortement émetteurs de gaz à effet de serre. Sur le périmètre géographique aujourd'hui délégué à Climespace, la production centralisée de froid permet de limiter l'effet « d'îlot de chaleur urbain » et de supprimer plus de 500 installations autonomes dans Paris, environ 1 500 machines frigorifiques et plus de 1 500 tours aéro réfrigérantes.

Cette délibération porte sur l'avenant n°6, qui apporte une réponse opérationnelle à cet objectif en permettant l'extension et la densification des raccordements au réseau de froid. La Ville souhaite étendre le périmètre concédé à des parties du territoire parisien en plein développement urbain, comme autour de la tour Montparnasse, afin d'offrir la possibilité de bénéficier du service public de la distribution d'énergie frigorifique.

La superficie concernée est de 0,74 km² pour le secteur Montparnasse.

L'avenant prévoit de modifier la formule de calcul de la redevance d'exploitation due par Climespace. La nouvelle formule de redevance d'exploitation, applicable à partir de 2017, générerait sur l'ensemble du périmètre concédé un supplément de recettes pour la Ville de près de 600 000 euros jusqu'en 2021.

L'avenant n°6 a également pour objectif de réviser la police d'abonnement et la grille tarifaire pour les adapter aux besoins des abonnés en fonction de leur profil de consommation. Deux offres seront ainsi créées, l'une s'adressant aux abonnés ayant besoin de petites puissances et l'autre, aux très grands consommateurs à fidéliser.

L'offre « puissances mini » a été définie à la demande de la Ville de Paris, dans un souci de densification du réseau existant, en particulier auprès des petits commerces situés en pied d'immeuble.

En outre, le présent avenant a pour but de préciser que Climespace est tenu de réaliser une analyse économique relative à toute demande de raccordement qui lui serait adressée.

Enfin, l'avenant précise et complète les informations attendues dans le cadre du rapport annuel d'activité remis à l'autorité délégante par Climespace.

Il s'agit donc d'autoriser la signature avec la société Climespace l'avenant n°6 au contrat de concession du 28 janvier 1991.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Il y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Je la soumets au vote.

DELIBERATION N° 239

2015 DVD 223 Traité de concession avec la société CLIMESPACE - Avenant n° 6

M. Florentin LETISSIER rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

– Projet de délibération 2015 DPA 83

Établissements Recevant du Public et Installations ouvertes au Public municipaux parisiens - Agendas d'accessibilité programmée - Validation des dossiers d'Ad'AP

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Cette délibération porte sur des établissements Recevant du Public et Installations ouvertes au Public municipaux parisiens. Nous avons déjà parlé des agendas d'accessibilité programmée. Cette délibération nous présente le contenu des Ad'AP municipaux, afin de les valider pour compléter les dossiers déposés auprès de la Préfecture de police.

Au vu du très grand nombre d'établissements et d'installations de la Ville et du Département de Paris (environ 1 800 ERP non accessibles et plus de 400 IOP), la Préfecture de Police a souhaité que plusieurs Ad'AP soient constitués par type d'activité.

Ainsi, pour la ville de Paris, 7 Ad'AP sont réalisés, portant sur des parcs de plus de cinquante bâtiments qui entrent dans les cas complexes pouvant bénéficier d'un délai de mise en accessibilité courant sur trois périodes de trois ans chacune.

Ainsi, les ERP et IOP municipaux sont regroupés par domaine d'activité dans les Ad'AP suivants :

- Accueil de la Petite Enfance, regroupant les ERP gérés par la DFPE ;
- Enseignement, regroupant les ERP gérés par la DASCO1 (écoles maternelles et primaires), la DASCO2 (lycées municipaux, écoles d'art) et la DDEEES (écoles d'enseignement supérieur et facultés) ;
- Vie citoyenne et Administration ;
- Culture ;
- Sports, Loisirs et Espaces Verts ;

- Culte

- Patrimoine intercalaire et divers, c'est-à-dire tout ce qui est géré par la DDEES et la DLH.

Chacun de ces Ad'AP comporte les éléments définis par le décret. Dans chaque Ad'AP, les établissements sont regroupés par type et par arrondissement, en référence à l'approche de territoire qui a prévalu dans cette élaboration, notamment pour les équipements de proximité.

D'une façon générale, la stratégie pour les agendas parisiens décrite dans les Ad'AP reprend les principes qui vous ont déjà été présentés. Elle se base donc sur un calendrier de 9 ans mais vise à réaliser autant de mises en accessibilité que possible dès les trois premières années.

La priorisation repose ensuite sur une double analyse :

- La desserte de tous les bassins de population pour chaque type d'équipement, en s'appuyant sur les ERP déjà accessibles comme éléments de mutualisation et en veillant à l'harmonisation des secteurs entre installations et établissements ouverts au public, mais également avec l'espace public ;

- Le respect de l'exigence de soutenabilité budgétaire, en agissant prioritairement sur les sites à enjeu, en favorisant des solutions intelligentes et innovantes ou les actions à rapport efficacité/coût les plus intéressantes, et en ayant aussi recours à la réorganisation des services. Lorsque des dérogations seront sollicitées, et pour les premières périodes, la méthodologie utilise une analyse par chacune des directions, des critères minimaux à respecter pour une offre de service accessible selon le type d'établissement.

Sur le plan budgétaire, les mises en accessibilité s'appuieront sur les budgets dédiés à l'accessibilité, sur les budgets des programmes pluriannuels de travaux portés par les directions ou au niveau des Investissements d'Intérêt Local, et sur les opérations de restructurations lourdes prévues au cours de la mandature.

Chaque direction a vérifié la compatibilité de cette programmation avec les budgets inscrits au PIM 2015-2020. Les dossiers des Ad'AP seront disponibles à la bibliothèque du Conseil de Paris.

Je vous demande de valider les agendas d'accessibilité programmée relatifs à des Équipements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public relevant du budget municipal de Paris.

Mme DAUCHEZ, vous m'aviez demandé la liste des équipements lors de la dernière discussion. Veuillez m'excuser, il y a eu un oubli. Cette liste est là, je vous la fais parvenir.

J'en profite pour signaler que notre Conseil local du handicap se tiendra cette semaine. Cette instance permet de réunir tous les acteurs associatifs, les familles et les institutions, afin de discuter de façon concrète des actions à mener dans l'arrondissement. Merci.

Mme PETIT

Il y a deux délibérations, l'une au titre de la Ville, l'autre au titre du département. Je propose d'examiner les deux.

Mme CARRERE-GEE

Mon intervention vaudra pour les deux. Je voulais vous dire à quel point je suis déçue, ayant travaillé très étroitement avec le président CHIRAC sur l'élaboration de la loi de 2005 sur l'accessibilité. Il avait voulu engager une démarche d'ensemble pour que la ville dans toutes ses dimensions soit accessible à toutes les personnes en situation de handicap.

Le rendez-vous a été pris pour 2015. On avait laissé dix ans pour pouvoir programmer les budgets. On se retrouve en 2015 et ce n'est pas une accessibilité que l'on a, ce sont des agendas, qui seront disponibles à la bibliothèque du Conseil de Paris.

Je vais voter pour ce projet de délibération, mais je voudrais rappeler que les mêmes causes produisent les mêmes effets. Je prends note, Mme la Maire, de votre intention de réaliser le plus de travaux dans les trois premières années. C'est la bonne méthode ; en effet, trop souvent, en

particulier en période de contrainte budgétaire, ces obligations légales depuis 10 ans passent sous la pile.

Ce sont aux enfants et aux jeunes que l'on aurait dû penser en priorité ; cela n'a pas été vraiment le cas dans le 14^e, ni ailleurs. Je forme le vœu que notre vote change quelque chose pour l'accessibilité des établissements dans le 14^e, dans des délais rapprochés. Merci.

M. LESAIN

Sur ce dossier, il y a un souci de fonctionnement. En effet, la dernière fois, nous étions, à quelques jours près, hors des délais pour rendre notre copie. Nous l'avons voté lors du dernier Conseil. Cette fois-ci, on nous explique qu'après le vote de la dernière fois, la mairie de Paris s'est rendu compte qu'il fallait deux délibérations afin de compléter ce dossier. Nous sommes manifestement hors délai par rapport à ce qui est prévu, et il y a un souci de forme : vous expliquez que nous devons valider un contenu qui n'est pas joint au dossier, mais sera disponible à la bibliothèque du Conseil de Paris, on ne sait pas exactement quand. Cela pose un vrai souci de lisibilité sur une action tout à fait estimable, mais qui mériterait d'être beaucoup plus transparente.

Mme PETIT

Il y a-t-il d'autres interventions ? Je sou mets au vote ces deux délibérations, la DPA 83 tout d'abord pour les équipements municipaux...

Mme CARRERE-GEE

Je voudrais comprendre l'intitulé du tableau : établissements IEP déjà accessibles ou étudiés par ailleurs (hors étude) ?

Mme GUY-DUBOIS

Ce sont des établissements qui aujourd'hui sont considérés comme déjà accessibles, ou dont les travaux sont en cours.

Mme CARRERE-GEE

Que veut dire : « ou étudiés par ailleurs (hors étude) » ?

Mme GUY-DUBOIS

C'est mal libellé.

Mme CARRERE-GEE

Cela doit vouloir dire quelque chose.

Mme GUY-DUBOIS

Cela veut dire soit qu'ils sont accessibles, soit que les études d'accessibilité sont en cours et les travaux programmés.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote sur la délibération DPA 83.

DELIBERATION N° 240

2015 DPA 83 Établissements Recevant du Public et Installations ouvertes au Public municipaux parisiens - Agendas d'accessibilité programmée - Validation des dossiers d'Ad'AP

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

Mme PETIT

Et sur la DPA 15-G.

– Projet de délibération 2015 DPA-15-G

Établissements Recevant du Public et Installations ouvertes au Public départementaux parisiens - Agendas d'accessibilité- Validation des dossiers d'Ad'AP

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

DELIBERATION N° 241

2015 DPA-15-G Établissements Recevant du Public et Installations ouvertes au Public départementaux parisiens - Agendas d'accessibilité- Validation des dossiers d'Ad'AP

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

– Projet de délibération 2015 DFPE 142

Subventions (1 741 373 euros) et avenants avec l'association La Croix Rouge Française (14^e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

La première délibération porte sur une subvention pour "La Croix Rouge Française" (C.R.F.) qui gère 7 établissements d'accueil de la petite enfance, pour une capacité de 346 places à Paris.

La subvention proposée est de 1 741 373 euros. Nous avons dans le 14^e un établissement situé rue Charles d'Ivry, la crèche Fénelon, qui comprend 76 places.

Mme PETIT

Il y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 242

2015 DFPE 142 Subventions (1 741 373 euros) et avenants avec l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DFPE 149**

Subventions (2 483 024 euros) et avenants avec l'association Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16^e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'une subvention de 2 483 024 euros pour l'association "Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes" (O.N.C.P.), relative au fonctionnement de ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance. La capacité d'accueil total de ces établissements est de 349 places.

Dans le 14^e arrondissement, il s'agit de l'établissement situé rue du Petit Moulin Vert, dont la capacité d'accueil est de 26 places.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Mme PETIT

Qui a des questions ? Passons au vote.

DELIBERATION N° 243

2015 DFPE 149 Subventions (2 483 024 euros) et avenants avec l'association Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16^e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DFPE 278**

Convention relative à l'opération des bébés Restos du Cœur

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Nous avons déjà voté une subvention l'année dernière. Il s'agit de délibérer sur une convention de partenariat entre la Ville de Paris, les Restaurants du Cœur et la société « Sodexo ».

La dernière campagne d'hiver s'est déroulée du 1er décembre au 6 décembre 2014 ; 379 établissements s'étaient engagés à participer à la collecte, à travers par exemple le recueil de dons au sein des établissements.

Pour la quatrième année consécutive, nous vous proposons d'organiser cette collecte qui concerne les vêtements d'hiver, les produits d'hygiène et divers produits de puériculture.

Les dons ont été répartis dans les 6 centres d'activités et de distribution des Restaurants du Cœur, qui accueillent à Paris 2 000 bébés, de 7 jours à 18 mois.

Afin d'élargir la base de la collecte, les établissements d'accueil de la petite enfance gérés par des partenaires et soutenus par la Ville de Paris seront associés à l'opération. La société « Sodexo », partenaire des Restaurants du Cœur, assure la confection et la diffusion des supports de communication ainsi que la mise à disposition de sa logistique pour l'enlèvement et le stockage des dons collectés.

Après échange avec les Restaurants du Cœur de Paris, il est proposé que cette opération se déroule en 2015 pendant une semaine, du lundi 7 décembre au vendredi 11 décembre 2015 ou au samedi 12 décembre, selon le choix des mairies d'arrondissement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Mme PETIT

Il y a-t-il des interventions ? Je sou mets au vote.

DELIBERATION N° 244

2015 DFPE 278 Convention relative à l'opération des bébés Restos du Cœur

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DFPE 377**

Subvention (32 500 euros) et convention avec les associations Carrefour 14 et les ateliers de Natéma et avenant avec le Comité d'Établissement du Gérant de l'Infrastructure SNCF (CEGI SNCF)

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Cette délibération porte sur une subvention de 32 500 euros et une convention avec les associations Carrefour 14 et les ateliers de Natéma et avenant avec le Comité d'Établissement du Gérant de l'Infrastructure SNCF, pour leur action permettant de renforcer le lien parents-enfants, par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelle.

Afin d'accompagner au mieux les familles parisiennes, la Maire de Paris souhaite intensifier le développement d'une politique de soutien à la parentalité accessible à tous. L'un des leviers utilisables est l'accès au jeu qui permet aux familles de partager des moments de convivialité.

C'est dans ce cadre qu'il vous est proposé d'attribuer, pour 2015, les subventions aux partenaires associatifs suivants : association « les Ateliers de Natéma » pour son activité intergénérationnelle et familiale autour du jeu, association « Carrefour 14 » pour l'activité partagée enfants-parents autour du jouet et du jeu, le Comité d'Établissement du Gérant de l'Infrastructure SNCF pour l'activité de sa ludothèque « Planète Jeux ».

La répartition de la subvention est la suivante : 6 000 euros pour les Ateliers de Natéma, 1 500 euros pour Carrefour 14, 25 000 euros pour CEGI SNCF.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Mme PETIT

Merci. Il y a-t-il des interventions ? Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 245

2015 DFPE 377 Subvention (32 500 euros) et convention avec les associations Carrefour 14 et les ateliers de Natéma et avenant avec le Comité d'Établissement du Gérant de l'Infrastructure SNCF (CEGI SNCF)

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

– Projet de délibération 2015 DFPE 380

Subvention (29 900 euros) à dix associations dont quatre avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'une subvention de 29 900 euros pour 10 associations, dont quatre avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

Dans le cadre de la Stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, la Maire de Paris souhaite intensifier le développement d'une politique de soutien à la parentalité accessible à tous.

L'un des leviers utilisables est la prise en compte des besoins spécifiques des familles qui permet à chacun de trouver des lieux ressources et de participer à des temps d'échanges, de rencontre et de partage.

Ainsi il vous est proposé d'attribuer, pour 2015, les subventions aux partenaires associatifs suivants :

- L'association Contact Paris Île-de-France, pour ses actions de soutien en direction des gays, des lesbiennes et de leurs familles ;
- L'association Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul, pour son lieu de rencontre et d'écoute parental ;
- L'association Archipélia, pour son action d'accompagnement à la parentalité *Parents à part entière* ;

- L'association Association des Avocats et Juristes Franco Berbères, pour son réseau d'échanges avec les parents autour du droit et de la transmission des valeurs ;
- L'association Ligare (L'Arbre Vert) pour son action d'accompagnement et de soutien pour les parents adoptifs ;
- L'Association de soutien aux Amoureux au ban public, pour son action de soutien aux familles binationales ;
- L'Association Élisabeth Kübler-Ross France, pour son atelier pour enfants en deuil ;
- L'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville, pour son action d'accompagnement vers la lecture des enfants et de leurs familles ;
- L'association Danube Social et Culturel, pour son réseau parentalité Danube ;
- L'association Société d'Histoire de la Naissance, pour l'organisation de son sixième colloque sur le thème *La naissance au risque de la mort d'hier à aujourd'hui*. Ce colloque se tiendra les 17 et 18 septembre 2016, à l'École de puériculture du boulevard Brune Il réunira sur deux jours environ 250 participants, universitaires, parents et personnels de santé.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Mme PETIT

Il y a-t-il des questions ? Passons au vote

DELIBERATION N° 246

2015 DFPE 380 Subvention (29 900 euros) à dix associations dont quatre avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

– Projet de délibération 2015 DFPE 435

Mise à disposition de locaux municipaux parisiens - conventions d'occupation du domaine public et bail civil avec diverses associations gérant des équipements de petite enfance

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Cette délibération porte sur la mise à disposition de locaux municipaux parisiens - conventions d'occupation du domaine public et bail civil avec diverses associations gérant des équipements de petite enfance.

Il s'agit de permettre à la Maire de Paris de conclure avec les associations Crescendo, La Maison des Boutchou, située rue Boulard, et ABC Puériculture, située rue des Suisses, des conventions d'occupation du domaine public, ainsi qu'avec l'Association familiale catholique Saint Pierre - Saint Dominique.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer.

Mme PETIT

Il y a-t-il des questions ? Passons au vote.

DELIBERATION N ° 247

2015 DFPE 435 Mise à disposition de locaux municipaux parisiens - conventions d'occupation du domaine public et bail civil avec diverses associations gérant des équipements de petite enfance

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

– Projet de délibération 2015 DDEEES 247

Subvention (5 000 euros) à l'association Mon Premier Bureau pour la mise en place d'un espace de coworking dédié aux demandeurs d'emploi

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Créée en septembre 2013, l'association Mon Premier Bureau a pour objectif de soutenir les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise en les accueillant dans des locaux qu'elle gère et anime. En effet, l'association souhaite développer une brique supplémentaire au paysage parisien d'accompagnement vers l'entrepreneuriat.

Aux côtés des incubateurs-pépinières-hôtels d'entreprises et des espaces de coworking classiques, Mon Premier Bureau souhaite développer une offre de poste de travail accessible aux chômeurs ou aux bénéficiaires des minima sociaux, en offrant un tarif jusqu'à 70 % inférieur aux prix classiques pratiqués par ces espaces.

Partenaires des organismes parisiens de conseil en gestion et en financement, Mon Premier Bureau souhaite développer un espace de travail adapté aux publics accompagnés par ces structures - en général, jeunes et à 25 % non-titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

L'association a prévu d'ouvrir en novembre 2015 un premier espace au sein de l'ancien hôpital Saint Vincent-de-Paul qui accueille des projets temporaires, le temps du développement du projet de réaménagement de la parcelle.

Dans un local de 201m² au sein de l'ancien Centre d'Endocrinologie Pédiatrique, 28 postes de travail pourront être installés. L'économie du projet qui repose sur un loyer réduit et l'implication de bénévoles permet d'offrir aux créateurs d'entreprises un loyer mensuel compris entre 49 et 199 euros, selon la maturité et l'ancienneté du projet - contre 300 euros en moyenne dans les autres espaces de coworking à Paris.

Accompagnés par des bénévoles experts de la création d'entreprises, les futurs résidents profiteront des prestations classiques d'un espace de coworking (internet, téléphone, sécurité,...) et pourront partager leur savoir-faire et expérience en termes de montage de projets d'entreprises.

Afin de réaliser ce projet, l'association a entrepris des travaux d'aménagement et d'équipement dans son local et sollicite la Mairie de Paris pour pouvoir poursuivre les travaux et offrir dès la fin de cette

année des conditions optimales d'accueil et d'hébergement d'entrepreneurs. Ce projet permet de rompre avec l'isolement.

C'est un très beau projet, c'est pourquoi je vous propose le versement d'une subvention d'investissement de 5 000 euros à l'association Mon Premier Bureau.

Mme CARRERE-GEE

C'est une belle initiative. Je ne sais pas s'ils ont déjà fait des réalisations. J'ai vu qu'ils avaient eu des soucis avec le Rectorat de Paris, je ne sais pas comment cela s'est terminé.

Cela répond à un besoin énorme dans le 14^e en particulier, mais pas seulement. J'espère que cela va bien marcher. Ils sont engagés du côté de l'ADIE, aussi je suppose que les locataires bénéficieront d'un soutien suffisant. Ce n'est pas seulement en se retrouvant entre demandeurs d'emplois que cela peut fonctionner.

Bravo pour cette initiative et le soutien apporté auquel je m'associe, bien évidemment.

Mme GUY-DUBOIS

Je vous confirme que l'ADIE est partenaire de Mon premier bureau. Effectivement, il ne faut pas seulement rompre l'isolement, il faut aussi participer au montage financier.

Mme PETIT

Exactement : soutien concret pour un projet nouveau.

M. LETISSIER

Merci Mme la Maire. Je me réjouis de ce beau projet porté par un entrepreneur du 14^e, qui a beaucoup prospecté pour trouver un endroit pour son projet. C'est très positif ; c'est de l'économie sociale et solidaire, c'est pour cela que j'interviens.

Il va s'installer à Saint Vincent-de-Paul. Il faut réaliser que nous avons à Saint Vincent de Paul un pôle d'économie sociale et solidaire, qui se monte avec de nombreuses structures qui s'installent pendant cette période d'occupation temporaire. Ce pôle est largement reconnu à Paris, voire au-delà en Ile-de-France. Nous pouvons être fiers de cette dynamique qui se crée sur ce site.

Mme PETIT

Après tous ces compliments et ces notes positives, je passe au vote.

DELIBERATION N° 248

2015 DDEES 247 Subvention (5 000 euros) à l'association Mon Premier Bureau pour la mise en place d'un espace de coworking dédié aux demandeurs d'emploi

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

– Projet de délibération 2015 DDEES 154-G

Approbation du Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire de la Ville de Paris

Mme CHEVALIER

C'est l'approbation du Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire de la Ville de Paris. C'est un beau projet, dont Paris a bien besoin. C'est une prise de conscience publique de l'aberration du gaspillage alimentaire. Le constat est accablant et les chiffres donnent le vertige : au niveau mondial, 50 % de la production alimentaire est gaspillée, perdue ou jetée entre le champ et l'assiette.

Chaque année en France, plus de sept millions de tonnes de déchets sont jetés tout au long de la chaîne alimentaire (source du Ministère de l'Économie et du développement durable). À Paris, chaque habitant jette environ 13,5 kg de produits alimentaires encore emballés par an. Cette quantité a augmenté ; elle est deux fois supérieure à la moyenne nationale. Le gaspillage alimentaire est inacceptable, tant pour des raisons éthiques, économiques, qu'environnementales.

C'est une prise en compte politique : il a fallu une crise économique, sociale et environnementale grave, pour que les politiques s'emparent enfin de la problématique. Ainsi, en juin 2013, le ministère de l'Agriculture a lancé un pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, avec la volonté de le diviser par deux d'ici 2025. En juin 2015, le député Guillaume GAROT a remis un rapport de mission ayant pour objectif de proposer une évolution législative réglementaire permettant de lever les verrous de la redistribution des denrées alimentaires non consommées.

Le 17 août 2015, la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte a imposé aux collectivités territoriales de mettre en place des actions d'utilisation des invendus. Elle leur interdit dorénavant de rendre ces invendus non consommables. Dans les enseignes de plus de 400 m², des conventions de dons des denrées alimentaires à une association habilitée vont être signées.

Paris est engagée dans une lutte contre le gaspillage alimentaire depuis plusieurs années. Cet engagement se fait à travers plusieurs plans : plan de l'alimentation durable adopté en 2009 et renouvelé cette année, adoption d'un programme local de prévention déchets en 2012. En juillet 2013, la Ville de Paris devient la première collectivité signataire du Pacte national contre le gaspillage alimentaire.

Les États Généraux de l'économie circulaire du Grand Paris ont abouti à la présentation du Livre Blanc en septembre 2015. Il a fixé comme objectif prioritaire une intensification de la réduction du gaspillage alimentaire.

Le Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire est un plan ambitieux et concret. Ce Plan, qui vous est soumis pour approbation, s'attaque au gaspillage alimentaire de manière transversale, en touchant l'ensemble des acteurs publics et privés, différents publics (enfants, habitants, citoyens...), prenant la chaîne du gaspillage alimentaire de bout en bout, de la production à la consommation.

Ce Plan s'appuie sur trois axes qui prévoient la mise en place de treize actions. Le premier axe est la réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective, avec comme dispositif emblématique l'aide au développement durable des filières de proximité, ayant pour fin de limiter les pertes dues au transport. Il s'agit également de former le personnel de cuisine à la lutte contre le gaspillage, redonner du sens à leur action et valoriser leur travail (le personnel de cuisine vivant aussi très mal le gaspillage alimentaire), et de favoriser le don des acteurs de la restauration collective.

L'axe 2 implique les commerces et les marchés alimentaires parisiens. Le levier est de favoriser l'ouverture de magasins vendant en vrac, avec des emballages jetables, et généraliser les dispositifs de récupération-transformation et de dons de fruits et légumes sur les marchés alimentaires parisiens.

Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public pour la gestion des marchés parisiens, des délégataires seront tenus de développer des partenariats avec des associations qui redistribueront en

local. La Ville de Paris soutiendra et accompagnera l'émergence de solutions innovantes adaptées au tissu urbain.

L'axe 3 est de sensibiliser les citoyens. Le 14^e est déjà bien investi dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, et trouve dans ce plan une reconnaissance des actions déjà menées, ainsi que de nouveaux leviers à actionner. La Caisse des écoles du 14^e est innovante et exemplaire sur ce sujet. Elle s'est engagée dans un travail de fond pour lutter contre le gaspillage alimentaire, en agissant sur deux volets : la réduction des déchets à la source et la redistribution.

La Caisse des écoles a mené un diagnostic sur le gaspillage alimentaire, qui servira de préconisations dans les établissements. Elle a organisé une semaine anti gaspi, du 28 septembre au 2 octobre.

Ce premier état des lieux, pourra permettre de réajuster les commandes et revoir les manières de produire et de présenter les produits aux enfants. Un exemple est celui des pommes ; une pomme entière est donnée à chaque enfant, or certains ne la mangent pas entièrement. Il s'agit de trouver un autre mode de fonctionnement permettant de servir une moitié de pomme.

Concernant la redistribution et le don, la Caisse des écoles a travaillé à plusieurs reprises avec Le chainon manquant, association qui récupère les produits non consommés afin de les redistribuer à des associations locales venant en aide aux plus démunis. Par exemple, lors d'une sortie scolaire imprévue, la Caisse des écoles a pu, avec leur aide, redistribuer des plats de poisson et de riz. Ce genre de distribution à des associations reste cependant aléatoire, en raison de la difficulté à prévoir le nombre de portions, en particulier dans les centres de loisirs. La mairie de Paris a donc décidé d'établir une inscription à l'avance des enfants dans les centres de loisirs, afin d'éviter le gaspillage incontrôlé. Certains parents inscrivent les enfants mais ne les amènent pas. Une majoration de tarif sera donc appliquée, en cas d'absence injustifiée, ou sans préinscription. Cette mesure devrait être appliquée dès la rentrée des vacances de printemps 2016.

En ce qui concerne le soutien au circuit court et à l'agriculture biologique, la Caisse des écoles du 14^e est adhérente à la coopérative bio Ile-de-France, avec 35 % des volumes de denrées achetées (contre 27 % pour la moyenne parisienne).

Le 14^e favorise des actions en direction de la lutte contre le gaspillage alimentaire : le Chainon manquant, je viens d'en parler, ou la priorité donnée aux associations de l'ESS et de l'économie circulaire pour l'occupation temporaire de Saint Vincent-de-Paul ; des associations luttant contre le gaspillage alimentaire ont ainsi trouvé un espace pour développer leurs actions, par exemple l'association l'Un est l'autre.

Des opérations de sensibilisation sont menées sur les marchés, avec de la récupération.

En conclusion, le 14^e est un arrondissement volontaire sur ce sujet ; ce Plan permettra d'aller plus loin, je l'espère. C'est pour toutes ces raisons que je vous demande d'approuver ce plan et de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Merci Catherine. Il y a-t-il des prises de paroles ? Je vous propose de passer au vote et de suivre cet engagement volontariste de la Ville et des mairies d'arrondissement.

DELIBERATION N ° 249

2015 DDEEES 154-G Approbation du Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire de la Ville de Paris

Mme Catherine CHEVALIER

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	29	dont	5	pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DASCO 10

Activités extra-scolaires et périscolaires - Principe et modalités liés à l'inscription préalable obligatoire aux centres de loisirs - Fixation des tarifs

Rapporteur : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Merci à Catherine CHEVALIER qui a déjà donné les motifs pour la moitié de la délibération. Cela ira donc plus vite.

Cette délibération concerne la pré-inscription obligatoire aux centres de loisirs les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.

Le constat est le suivant : des repas sont jetés quand le nombre d'enfants est inférieur à ce qui était prévu. Par exemple, au mois d'août, 50 % seulement des enfants étaient présents par rapport aux prévisions, aussi la moitié des repas a-t-elle été jetée. La deuxième conséquence est qu'il est très compliqué pour les équipes de la DASCO d'anticiper le nombre d'animateurs nécessaires. Ceci est valable autant pour le nombre d'activités que pour leur qualité.

Il fallait donc trouver un juste équilibre entre la nécessaire souplesse qui doit être laissée aux parents et les mesures incitatives à mettre en place afin que les centres de loisirs puissent accueillir les enfants dans les périodes évoquées.

Il vous est donc proposé de valider le principe de la mise en place d'un nouveau dispositif d'inscription préalable obligatoire pour les centres de loisirs à compter des vacances de printemps 2016. Une fois cette délibération votée en Conseil de Paris, une large campagne d'information sera faite auprès de l'ensemble des familles.

L'inscription sera effectuée pour deux mois reconductible. En ce qui concerne le mercredi, les enfants seront inscrits dans leur école de secteur ; pour les vacances scolaires, les parents auront la possibilité d'inscrire leurs enfants dans le centre de loisirs de leur choix. L'inscription se fera via le portail Facil'Familles ou par dépôt d'un bulletin dans les urnes mises à disposition dans les écoles. Le tarif sera forfaitaire pour le mercredi après-midi, à la journée pour les vacances. Deux tarifs seront appliqués : un tarif classique et une majoration de 40 % de ce tarif, pour les enfants qui ne seront pas inscrits.

Je vous propose d'en délibérer.

Mme CARRERE-GEE

Je ne suis pas convaincue. Je comprends les difficultés de gestion et la nécessité d'assurer un minimum de prévisibilité, que ce soit pour les animateurs ou pour les repas. Cependant, entre une imprévisibilité totale et le dispositif proposé, qui me paraît assez rigide - notamment pour des parents isolés, dont on sait que certains ont des emplois atypiques, avec des horaires peu prévisibles - un mécanisme plus souple aurait pu être élaboré. Les inscriptions par internet sont en effet possibles. Il serait souhaitable que les parents ayant des problèmes d'horaires puissent inscrire leurs enfants une semaine ou deux avant, plutôt que sur une base régulière. Une augmentation de 40 %, c'est beaucoup ! Je comprends que ce soit difficile mais je ne suis pas convaincue par ce dispositif que je trouve très rigide pour certaines familles qui ont des difficultés à prévoir leur agenda.

Je ne voterai pas contre, mais je ne m'associerai pas.

M. FERTIER

Nous approuvons le principe d'une réflexion sur la nécessaire pré-inscription, qui me semble participer à une saine gestion. En revanche, je rejoins Mme CARRERE-GEE sur le fait qu'une majoration de 40 % me paraît excessive. Ne pourrait-on pas prévoir un système de bonus-malus : 20 % de majoration pour ceux qui ne s'inscrivent pas de manière anticipée, et une réduction pour ceux qui le font, afin qu'il y ait une forme d'incitation.

Le fait qu'il faille justifier de trois jours de maladie pour obtenir un remboursement me paraît également excessif ; justifier d'un jour me semble suffisant.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstenons, sauf si une modification en ce sens est apportée.

Mme BERTRAND

Il ne faut pas parler de difficultés de gestion ; ce mécanisme est également prévu pour une amélioration de l'accueil des enfants.

La semaine dernière, lors de la première semaine des vacances scolaires, le nombre d'enfants présents dans les centres a été très important. Cela a été assez compliqué, tant au niveau de l'encadrement qu'au niveau des repas.

La question des familles monoparentales en difficulté est un point d'attention. Ce dispositif est mis en place à partir du printemps ; il faudra voir les incidences sur les mois à venir, et les éventuelles difficultés que cela pose. Pour que le système fonctionne, il doit être incitatif ; si la majoration n'est que de 10 %, il ne le sera pas suffisamment.

Mme PETIT

Je complète en disant que les parents n'ont pas seulement à faire à des robots ou à un seul logiciel Facil'Familles, mais à des équipes d'animateurs dans les écoles. Les parents seront accompagnés ; une certaine souplesse sera possible, le temps de prendre de bonnes habitudes. Les parents seront toujours accueillis au moment des inscriptions, pour des demandes de renseignements, dans toutes les écoles et dans tous les centres de loisirs du 14^e arrondissement.

Un chiffre : l'estimation pour la troisième semaine d'août dans le 14^e arrondissement a été de 700 inscrits, mais le nombre d'enfants présents le lundi 20 août au matin n'a été que de 200.

Il s'agit donc de la qualité des animations, de la qualité de l'encadrement, et de la qualité du service public. Les animateurs seront là pour accompagner les parents afin d'acquiescer cette bonne habitude.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 250

2015 DASCO 10 Activités extra-scolaires et périscolaires - Principe et modalités liés à l'inscription préalable obligatoire aux centres de loisirs - Fixation des tarifs

Mme Agnès BERTRAND rapporteure

DELIBERE

Article unique : à la majorité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	24	dont	5	pouvoirs
Abstentions :	5 (LR/Mme CARRERE-GEE)			

– **Projet de délibération 2015 DASES 28**

Modalité de transfert immobilier des locaux occupés par le service social départemental polyvalent du 14^e (Brézin), de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) au CASVP

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

En l'absence de Nicolas LIEBAULT, je rapporte très rapidement une délibération qui concerne les modalités de transfert entre la DASES et le CASVP, entre organisation municipale et organisation départementale.

La Maire de Paris a entamé une profonde réforme des services sociaux et sur l'accueil à l'utilisateur. Cela concerne également le transfert de patrimoine et la gestion immobilière des locaux occupés par ces services sociaux. Pour une meilleure gestion et une meilleure efficacité du service public, il a été décidé que le CASVP serait gestionnaire du patrimoine immobilier de l'ensemble de ces services.

Il s'agit de la Ville et du département, aussi est-il nécessaire d'approuver une délibération qui acte les modalités de ces transferts de gestion entre la DASES et le CASVP. Dans le 14^e arrondissement, sont concernés les locaux de la rue Brézin et de la rue Léonidas.

Il y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 251

2015 DASES 28 Modalité de transfert immobilier des locaux occupés par le service social départemental polyvalent du 14^e (Brézin), de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) au CASVP

M. Nicolas LIEBAULT rapporteur

DELIBERE

Article unique : à la majorité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	28	dont	5	pouvoirs
Abstentions :	1 Mme CARRERE-GEE			

– **Projet de délibération 2015 DASES 501-G**

Conventions avec 12 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2016-2018

Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD

M. GRUNENWALD

Cette délibération s'inscrit dans la suite des présentations que j'ai pu faire lors de précédents Conseils d'arrondissement, en présentant le Contrat parisien de sécurité et de prévention de la délinquance, sa déclinaison locale, le CSPDA, voire même le plan de vidéo protection.

En effet, pour que notre politique soit efficace, il faut avancer sur ses deux pieds : le volet sécurité/répression, et le volet prévention. C'est une partie de ce volet prévention que je présente devant vous pour la période 2016-2018, en vous parlant plus spécifiquement des clubs de prévention spécialisés dans le 14^e arrondissement.

Je vous rappelle le principe des clubs de prévention : l'intervention d'actions spécialisées, collectives et individuelles, se déroulant au sein même des quartiers, en allant au-devant des jeunes présents sur l'espace public.

Pourquoi a-t-on souhaité changer le périmètre de ces clubs de prévention ? Car le bilan des évolutions sociologiques des territoires, et l'état des lieux des pratiques partenariales ont permis d'aboutir à des propositions d'évolution de la géographie d'intervention de la prévention spécialisée, et des moyens affectés, dans le sens d'un recentrage vers les quartiers où les besoins en prévention spécialisée sont aujourd'hui avérés et existants.

Nous avons deux secteurs dans le 14^e ; l'un situé Porte de Vanves, l'autre situé quartier Pernety. L'idée est de les fondre en un seul secteur, avec une simplification de la carte d'intervention, afin de n'avoir qu'un interlocuteur sur notre territoire. Le Département a proposé pour le 14^e arrondissement, en accord avec la mairie d'arrondissement, que cet interlocuteur soit la fondation Jeunesse feu vert.

Les nouvelles conventions qui résultent de ces évolutions vont être signées entre le Département et les associations de prévention spécialisée : elles sont annexées au présent projet de délibération.

Je rappelle les évolutions qui ont été introduites pour cette période 2016-2018 :

- Des indicateurs d'activité plus complets permettant une meilleure évaluation du travail des équipes sont mis en place ;
- Une réactivité renforcée de l'intervention des éducateurs de rue à l'environnement et aux déplacements des jeunes ;
- Une meilleure évaluation avec une réunion annuelle de bilan et de perspectives, organisée par le Département de Paris en présence des Maires d'arrondissement et des coordinateurs sociaux de territoires pour faire le point par arrondissement sur l'année écoulée ;

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Il y a-t-il des demandes de prise de parole ? Nous passons au vote.

Nous saluons le travail de « Feu vert » et leur souhaitons un travail intéressant comme interlocuteur unique de la prévention spécialisée dans l'arrondissement. Merci également aux équipes de Jean COXTET qui agissaient jusqu'à présent.

DELIBERATION N° 252

2015 DASES 501-G Conventions avec 12 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2016-2018

M. Cédric GRUNENWALD rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	6	pouvoirs
Pour :	29	dont	6	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DILT 31**

Avenant à la convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'exploitation de photocopieurs et cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement -Autorisation - Signature

Rapporteuse: Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je propose de rapporter une délibération sur un avenant à la convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'exploitation de photocopieurs et cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement.

Avez-vous des questions ? Je vous propose d'approuver cette délibération.

DELIBERATION N° 253

2015 DILT 31 Avenant à la convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'exploitation de photocopieurs et cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement -Autorisation -Signature

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	26	dont	5	pouvoirs
Pour :	26	dont	5	pouvoirs

Questions orales à la Maire d'arrondissement

Q14 2015 32 Question orale à la Maire du 14^e arrondissement, posée par le groupe écologiste, relatif au soutien du Théâtre de la Cité Internationale Universitaire.

M. LETISSIER

Cette question porte sur le Théâtre de la Cité Internationale Universitaire.

Considérant que La Cité Internationale Universitaire est une fondation de droit privé, reconnue d'utilité publique depuis 1925, qui accueille plusieurs milliers d'étudiants, chercheurs, sportifs de haut niveau du monde entier en résidence étudiante, boulevard Jourdan, dans le 14^e arrondissement de Paris, et que cette fondation y possède un théâtre rénové il y a quelques années grâce à des subventions publiques, disposant de 3 salles, 5 ateliers d'artistes et 13 studios de musique occupant 28 salariés et 85 intermittents du spectacle ;

Considérant que ce théâtre est devenu au fil du temps, de par sa programmation innovante, en lien avec son temps, une scène incontournable d'Ile-de-France qui participe aussi au renom de la Cité Internationale, et par conséquent, un haut lieu de la culture dans notre arrondissement ;

Considérant la baisse progressive du financement de la fondation affecté au théâtre de 480 000 euros d'ici à 2018, entérinée lors du conseil d'administration du 23 octobre, et que cette coupe budgétaire fragilise ce théâtre, d'où la nécessité de trouver de nouvelles sources de financement ;

Considérant que lors de ce dernier conseil d'administration de la Cité Internationale Universitaire, un nouveau statut juridique a été acté pour le théâtre, lui donnant davantage d'autonomie, et lui permettant de mettre en place ses propres politiques de développement et de financement ;

Considérant que ce théâtre est subventionné par la Ville de Paris, en plus des subventions de l'État via le ministère de la Culture, et de la Région Île-de-France ;

Nous vous demandons Mme la Maire quelles sont les actions prévues dans les mois à venir pour soutenir ce lieu de création artistique si unique dans notre arrondissement. Merci pour votre réponse.

Mme PETIT

Au cours des mois passés, comme les principaux financeurs du théâtre de la Cité Internationale Universitaire, je suis intervenue auprès de la Déléguée générale de la Cité internationale pour exprimer notre inquiétude sur la situation de ce lieu de culture et son devenir. Notre inquiétude s'est exprimée sur deux points principalement :

Le non-recrutement d'un directeur ou d'une directrice de ce théâtre, qui n'était pas un signe très positif pour les mois à venir, -L'intention affichée de la Fondation de procéder à une diminution de sa contribution, qui représente un pourcentage très faible du budget de la Cité.

Nous sommes intervenus ; en amont du conseil d'administration très attendu du 23 octobre dernier, pour marquer notre soutien à ce lieu important de création et de diffusion théâtre contemporain du sud de Paris, aux équipes du théâtre et aux spectateurs attachés à ce lieu et à sa programmation.

Nos inquiétudes ont, pour le moment, obtenu des réponses actées pour le conseil d'administration :

-Le recrutement d'un directeur ou d'une directrice est relancé.

-La Fondation a accepté de maintenir sa contribution financière pour l'année qui vient, puis de la baisser progressivement sur les années 2017 et 2018. L'engagement a été pris pour entamer un travail collégial sur un nouveau statut de ce théâtre. Un travail va être réalisé entre les financeurs, l'équipe du théâtre et le futur directeur, afin d'étudier un statut différent, qui permette une plus grande autonomie par rapport à la Fondation de la Cité.

La Ville affirme clairement le maintien de son soutien financier pour les années à venir. Nous verrons ce qu'il en est pour la Région après les élections.

Je vous remercie pour votre question, qui nous permet de dire que nous avons apporté ce soutien en amont de ce conseil d'administration. Je suis certaine que l'ensemble du Conseil d'arrondissement sera attentif à l'évolution de ce dossier ; j'y prendrai, en tant que maire, toute ma part, avec mon adjointe Mélody TONOLLI.

M. LETISSIER

Merci pour cette réponse. Nous vous faisons confiance et nous serons vigilants.

Q14 2015 33 Question posée par Bertrand LESAIN, Conseiller d'Arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe Républicains et apparentés, relative à la subvention votée le 14 septembre en faveur de l'association "Yes We Camp".

M. LESAIN

Cette question appelle une réponse ; nous souhaitons qu'elle nous parvienne sous huit jours, comme le stipule le règlement intérieur de notre Conseil.

Lors du Conseil d'arrondissement du 14 septembre 2015, les élus de la majorité ont voté l'attribution d'une subvention d'un montant de 150 000 euros au profit d'une association dénommée Yes We Camp. Les élus de l'opposition s'étaient prononcés contre cette délibération.

Lors du débat, leurs arguments ont été clairement exposés :

- Un montant anormalement élevé pour une durée d'intervention extrêmement courte ;
- Une association ne présentant aucune garantie (implantation, solidité, ancienneté...);
- Un manque flagrant d'informations qui accompagnent habituellement les demandes de subvention, et une omission totale de critères d'évaluation ;
- Le manque d'information sur l'existence d'un appel à projet préalable qui justifierait ce choix ;
- Et surtout, un doute manifeste sur le recours à une procédure de subvention plutôt qu'à un appel d'offre en bonne et due forme.

Les réponses apportées en séance ont été les suivantes :

- L'adjoint à la Maire en charge du sujet a indiqué que le choix de cette association avait été celui de la Maire, qu'il n'avait pas été associé à la procédure et que les questions posées méritaient des réponses... mais il ne les a pas apportées ;
- La Maire a refusé de répondre aux questions posées et indiqué pour seule justification que la procédure avait été validée par le service juridique de la mairie de Paris, selon lequel tout était en ordre.

Suite à ce Conseil, des questions précises ont été posées par écrit le 23 septembre. Le courrier électronique de la Maire, parvenu ce vendredi 23 octobre (délai maximal), ne répond à aucune de ces interrogations légitimes et n'est pas suffisant pour justifier le grave dysfonctionnement qui a pu être observé sur ce dossier. Je précise que dans cette réponse, vous m'indiquiez, Mme la Maire, que la délibération avait été retirée en Conseil de Paris, ce qui ne répondait pas à toutes les questions que nous avons pu poser, et que vous ne souhaitiez pas que le projet et les acteurs soient attaqués. Ce n'est pas le cas : nous attaquons la procédure que vous avez mise en place avec la Ville de Paris pour verser cette subvention.

Au regard de tout cela, voici les questions qui vous ont été posées, et en Conseil d'arrondissement le 14 septembre, et par écrit, et auxquelles vous n'avez pas apporté de réponse :

- Quel est le budget prévisionnel de l'association "Yes We Camp" pour l'année 2015 ?
 - Quel est le budget global du projet concerné par cette délibération, sur 2015 et après ?
 - Quels sont les autres financements prévus ?
 - Un financement de la Ville de Paris a-t-il vocation à être effectué, à montant identique ou différent, pour l'année 2016 ?
 - Quelle a été la méthode d'appel à projet (cahier des charges, calendrier, modalités de candidature) ?
 - Selon quelle procédure et par qui cette attribution a-t-elle été décidée ?
 - La mairie de Paris ou la mairie d'arrondissement a-t-elle contracté ou compte-t-elle contracter une prestation commerciale avec cette association en plus de la subvention initialement envisagée ? Si oui, selon quel calendrier et pour quel montant ?
- Enfin, au regard du retrait de la délibération lors de la dernière séance du conseil de Paris :
- Comment expliquer le dysfonctionnement manifeste qui a conduit la maire du 14^e arrondissement à présenter au vote des élus une délibération qui n'était pas bordée juridiquement ?

M. CHERKI

Cela arrive !

M. LESAIN

Et cela vous réjouit que cela arrive, M. CHERKI ?

-Pourquoi la maire du 14^e arrondissement a-t-elle cru bon, lorsque l'opposition lui a demandé de retirer cette délibération pour cause de base juridique contestable, de mettre malgré tout cette

délibération aux voix, au risque de faire courir un risque légal à la collectivité, et en nous assurant qu'il n'y avait pas de problème ?

- La mairie de Paris et/ou du 14^e arrondissement compte-t-elle toujours participer, sous quelle forme et à quelle hauteur, au financement de cette action ?

Mme PETIT

J'ai déjà eu l'occasion de vous apporter des éléments de réponse à une question que vous m'aviez adressée suite au dernier Conseil d'arrondissement. Ma réponse sera identique, même si je regrette - ou pas - qu'elle ne vous convienne pas.

Je vous redis à l'oral ce que je vous ai dit par écrit le 23 octobre dernier ; depuis votre question, la délibération 2015 SG 57 a été retirée de l'ordre du jour du Conseil de Paris. En effet, si la Direction des Affaires Juridiques avait indiqué dans un premier temps qu'aucune objection ne s'opposait au versement d'une subvention ayant proposé un projet d'animation du site Saint Vincent-de-Paul pendant la phase de conception, suite à notre dernier Conseil d'arrondissement et à vos remarques, j'ai interrogé à nouveau la DAJ dans la perspective de la tenue du Conseil de Paris. En raison de leur nouvelle réponse sur la prise de risque, il a été décidé de retirer le projet de délibération.

Je reste persuadée que l'occupation du site de Saint Vincent-de-Paul avant la phase de démarrage des travaux est nécessaire et utile. C'est pourquoi je ne souhaite pas que ce projet et les acteurs du site soient attaqués sur la forme comme sur le fond.

L'association Yes We Camp a donc revu complètement son projet et l'ampleur de ses interventions, jusqu'à ce que de nouvelles modalités de partenariat soient établies. Ainsi, nous continuons à travailler, comme depuis maintenant un an, à trouver des occupants autres que de l'hébergement provisoire. Nous travaillons avec le nouveau maître d'œuvre urbain désigné pour organiser la suite de la concertation et la préfiguration du site et nous sommes attentifs à toute proposition de financement complémentaire privé.

Aujourd'hui, Yes We Camp a choisi de maintenir sa présence sur site pour proposer des animations. Nous sommes donc en désaccord sur l'objectif poursuivi, c'est un fait. Je ne peux cependant vous laissez dire que nous n'avons pas répondu à votre question.

M. LESAIN

Mme PETIT, lorsque l'on vous pose des questions précises, par exemple sur des chiffres, sur le fait qu'il y ait eu ou non des prestations commerciales, ou sur le fait qu'il y ait peut-être un problème de procédure, on s'attend à ce que vous apportiez une réponse. Votre seule réponse a été de dire : « J'ai dit exactement l'inverse de ce que j'ai fait lors du dernier Conseil, c'est-à-dire que je vous ai dit en séance que tout était bordé par le service juridique, et je me suis empressée d'aller demander au service juridique si cela l'était ». Et cela ne l'était pas !

Mme PETIT, je vous ai listé et envoyé les questions il y a un mois et demi ; elles sont très claires, et portent sur un certain nombre de chiffres et de données financières, s'appliquant notamment à cette mairie. Je ne comprends pas pourquoi vous refusez d'y répondre. Vous venez de me lire un texte fort bien écrit qui explique pourquoi vous ne vous êtes qu'à moitié trompée, alors que vous vous êtes totalement trompée. J'aimerais comprendre pourquoi vous ne répondez pas aux questions factuelles.

Mme PETIT

Je vous ai répondu.

M. LESAIN

Je ne crois pas.

Mme PETIT

C'est ce que vous pensez, ce que vous croyez. Je vous propose de passer, selon notre règlement intérieur, à la question suivante.

M. LESAIN

Il ne me semble pas que dans votre réponse vous ayez indiqué le budget prévisionnel de l'association, ni le budget global du projet, ni les autres financements prévus, ni le financement de la Ville de Paris pour l'année 2016, ni la méthode d'appel à projet, ou qui a décidé de la procédure, ou s'il y a eu une prestation commerciale contractée avec cette association...

Mme PETIT

Nous sommes hors cadre de tout règlement intérieur. M. LESAIN, je vous propose de terminer votre intervention, qui ne respecte pas le règlement intérieur, et nous passerons à la question suivante.

M. LESAIN

Mon intervention respecte parfaitement le règlement intérieur. Elle liste des questions appelant des réponses précises...

Mme PETIT

Je vous ai répondu. Normalement, vous avez droit à la parole à nouveau, puis nous terminons et nous passons à autre chose.

M. LESAIN

Quand la question porte sur un montant, par exemple, la réponse précise attendue, en général, est un chiffre !

Mme PETIT

Ca y est ? Passe-t-on à la question suivante ?

M. LESAIN

On passe à la question suivante quand vous avez répondu à celle-ci !

Mme PETIT

Je passe la parole à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, pour une question relative à l'aménagement de ralentisseurs sur la chaussée de la rue Raymond Losserand.

Q14 2015 34 Question posée par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris, Marie-Laure DAUCHEZ, Conseillère d'Arrondissement et l'ensemble des élus du groupe Républicains et apparentés, relative à l'aménagement de ralentisseurs sur la chaussée de la rue Raymond Losserand.

Mme DAUCHEZ

Je prends la question au vol. Je voulais donc vous poser une question relative à l'aménagement de ralentisseurs sur la chaussée de la rue Raymond Losserand.

En juin dernier, un grave accident de la circulation impliquant un piéton se produisait dans la partie de la Rue Raymond Losserand comprise entre le croisement de la rue Niepce et la rue du Château : une jeune apprentie d'un commerçant riverain a ainsi été heurtée et blessée violemment au visage par un camion de livraison circulant à une vitesse plus qu'excessive.

Cet accident regrettable n'est malheureusement pas une surprise : depuis plusieurs années, les riverains attirent l'attention de la mairie sur le caractère dangereux de cet axe, lié à l'étroitesse de la rue et de l'un des trottoirs qui la bordent, mais aussi à la coexistence de feux tricolores rapprochés qui incitent les conducteurs à accélérer plutôt qu'à respecter la limitation de vitesse.

Témoins quotidiens de ces dangers, les commerçants riverains réclament la construction de ralentisseurs. Dernièrement, lors d'une réunion organisée par vous-même, Mme la Maire, au café « Au métro » à laquelle étaient conviés les commerçants du quartier, ces derniers ont relancé le sujet sans avoir de réponse précise de la part de l'exécutif.

Nous vous interrogeons sur deux points :

- Le principe de la construction de ralentisseurs est-il définitivement acquis ?
- Dans l'affirmative, à quelle échéance ces travaux de sécurisation d'un axe important de l'arrondissement seront-ils effectués ?

Mme PETIT

Lors du réaménagement de la rue Raymond Losserand il y a plusieurs années, la question de la sécurité routière, notamment la vitesse, a été traitée en fonction de la manière dont on concevait à l'époque le réaménagement de la voirie et des espaces publics. La sécurité routière faisait cependant bien partie des objectifs de ce réaménagement.

Le trottoir pair de la rue Losserand, entre les rues Niepce et du Château mesure environ 3,10 m de large ; le trottoir impair mesure 3,50 m. Ces dimensions excèdent les standards parisiens. Pour autant, nous sommes attentifs à la sécurité sur la voie publique et sommes toujours prêts si des aménagements complémentaires sont nécessaires sur l'ensemble des voies du 14^e arrondissement.

À l'époque, des feux tricolores avaient été installés, notamment pour sécuriser les traversées piétonnes à ces carrefours.

La rue Raymond Losserand est concernée par le passage d'une ligne de bus du Noctilien ; vous savez que la RATP n'apprécie pas la pose de ralentisseurs. Nous avons donc demandé à la voirie d'étudier un autre système pour renforcer la sécurité de ces carrefours, tels les plateaux surélevés qui engloberaient trottoirs et rues du carrefour. Le coût est cependant supérieur à la pose de simples coussins. De plus, cette partie de la rue Losserand est amiantée et il faudra prévoir un désamiantage préalable.

En attendant le résultat de l'étude de la voirie, qui nous permettra d'envisager la programmation de cet investissement dans le budget des investissements localisés (si cela est possible), nous tiendrons informés les commerçants et les riverains de la rue Losserand.

Mme DAUCHEZ

Je voudrais savoir quelle était l'échéance de l'obtention de cette étude. Où en est-on exactement ?

Mme PETIT

Nous l'obtiendrons dans les prochains mois. Nous regarderons si nous l'intégrerons à la programmation 2017 (la programmation 2016 étant achevée).

Q14 2015 35 Question posée par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris, Stéphane FERTIER, Conseiller d'arrondissement et l'ensemble des élus du groupe Républicains et apparenté, relative au trajet des camions de chantier de la prison de la Santé

M. FERTIER

Si vous me l'y autorisez, je vous poserai la question relative au trajet des camions de chantier de la prison de la Santé.

Lors de la réunion du 6 mai dernier relative à l'information des riverains de la Maison de la Santé, il avait été indiqué que le schéma de circulation des camions de chantier - de l'ordre de 90 par jour - pendant la 2ème phase de chantier de septembre 2015 à 2018 serait le suivant :

Porte d'Orléans/Place Denfert-Rochereau/Boulevard Arago (en entrée de chantier)/Avenue des Gobelins/Avenue d'Italie/Porte d'Italie (en sortie).

Lors du comité d'information des riverains du 6 octobre, il fut annoncé un nouveau trajet modifiant le parcours de sortie de chantier censé désormais passer par la Rue de la Glacière/Boulevard Auguste Blanqui/Rue de la Santé/Avenue Reille/Rue Gazan/Rue la Cité Universitaire/Porte de Gentilly.

La zone d'attente des camions (de l'ordre d'une quinzaine de véhicules) est toujours fixée Porte d'Orléans.

Nous souhaiterions que vous nous précisiez :

- Qui est à l'origine de cette modification substantielle de trajet qui s'effectue désormais intégralement dans le 14^e arrondissement et quels en sont les motifs ;
- Comment ce nouveau trajet est compatible avec le vœu V14 2015 26, voté à l'unanimité de notre dernier Conseil d'arrondissement du 14 septembre 2015 relatif notamment « à la création d'une Zone à trafic limité dans le quartier Montsouris » et ce, « sans attendre que la Ville de Paris prenne les mesures prises pour réduire la place de la voiture dans le 14^e » ;
- Si ce parcours a été évoqué par Mme Petit et ses adjoints auprès de la population concernée lors notamment de son programme *Une semaine un quartier* dans les quartiers Jean Moulin/Porte d'Orléans et Montsouris/Dareau ;
- Les mesures qui seront prises afin de limiter les nuisances de tout ordre quant à la zone d'attente des camions de chantier Porte d'Orléans.

Mme PETIT

Merci M. FERTIER. Je vous rappelle que la compétence en matière de circulation à Paris appartient au préfet de police. Si les services de voirie de la Ville sont associés à l'analyse technique, la décision finale est prise par le préfet. La solution présentée de circulation des camions en sortie de Paris pour ce chantier par la Porte d'Italie a été revue par le service de circulation de la Préfecture de police, lors d'une réunion entre service le 16 septembre dernier. L'évacuation des camions de chantier vers la Porte de Gentilly a été décidée afin de ne pas encombrer la place d'Italie la Préfecture craignant des engorgements liés à la COP 21.

Suite à la dernière réunion d'information des riverains tenue le 6 octobre dernier et à laquelle j'ai participé, j'ai écrit au préfet pour lui demander de réexaminer ce choix d'évacuer les camions par la rue Gazan, lui rappelant les chantiers importants en cours dans le 14^e arrondissement, et pour lui demander d'éviter la saturation des rues dans le secteur Montsouris.

De son côté, GTM Bâtiment a également repris contact avec les services de circulation de la Préfecture de police, afin d'envisager un retour à la solution initialement prévue, c'est-à-dire via la Porte d'Italie.

La Préfecture a compris les problématiques et ne serait pas opposée à un retour initial. Une réunion technique est prévue le 4 novembre prochain à ce sujet.

La zone d'attente des camions sur le chantier Porte d'Orléans est une zone tolérée, située avenue de la Porte de Montrouge, et limitée à une dizaine de camions. L'accord sur l'existence de cette zone a été confirmé par le PC Lutèce, qui régit l'ensemble de la circulation à Paris. C'est une zone tolérée, ce qui signifie qu'en cas de gêne manifeste à la circulation, les camions peuvent être enjoins à partir. Toutes les mesures seront prises pour limiter les nuisances sonores ; elles seront suivies de très près par moi-même et par mes adjoints.

M. FERTIER

Je vous remercie pour ces précisions. Je me permettrai de faire une observation et une requête.

On ne peut pas demander à un Préfet de police de faire preuve d'originalité ; il s'agit du parcours emprunté par l'administration pénitentiaire. Il a dû considérer qu'il était plus simple pour lui de faire emprunter par 90 camions le même parcours. Votre intervention est donc salutaire sur ce point.

Pourrez-vous nous faire un retour après votre réunion qui aura lieu très prochainement ? Je vous en remercie.

Mme PETIT

Nous allons passer à la dernière partie de notre conseil d'arrondissement, l'examen des vœux. J'ai une demande de prise de parole du public (M. François DENIS) pour le premier vœu.

Vœux

V14 2015 30 Vœu proposé par Carine PETIT, Amine BOUABBAS et les élus de la majorité municipale sur la situation de l'espace Brune

M. BOUABBAS

Merci, Mme la Maire. Avec Carine PETIT, nous avons souhaité émettre ce vœu sur le devenir de l'espace sportif de l'espace Brune, situé au 101 boulevard Brune.

L'équipement, accessible aux handicapés, est composé d'une salle polyvalente, d'une salle de fitness d'environ 250 m², d'une petite salle de 40m², de vestiaires, douches et saunas. Cette salle est fréquentée par l'ASPTT. Jusqu'à aujourd'hui, la direction sociale de la Poste, apportait un soutien à la pratique sportive des salariés de la Poste, et réglait le loyer de la salle auprès du propriétaire, Poste Immo (filiale immobilière de la Poste).

En plus des salariés de la Poste, cet équipement est fréquenté par de nombreux enfants (plus de 200), en judo et karaté notamment, et par des séniors de l'arrondissement.

Poste Immo avait prévu de fermer cette salle en juin 2015, comme elle l'avait fait pour une autre salle située dans le 15^e arrondissement.

Des négociations avec Poste Immo ont permis un prolongement de l'activité de la salle jusqu'au 31 décembre prochain.

Par ce vœu nous souhaitons obtenir le soutien du Conseil d'arrondissement à l'ASPTT pour la pérennité de cet équipement sportif extrêmement important pour l'arrondissement. En effet, une fermeture de cette salle serait préjudiciable pour le sport dans le 14^e, car il nous serait difficile de reloger ailleurs les activités de l'ASPTT.

Nous émettons le vœu :

- Que la Maire de Paris puisse étudier toutes les pistes afin de sauvegarder de manière pérenne les activités sportives dans l'espace Brune, à travers une revalorisation de la subvention de l'ASPTT et une inscription de l'association dans une convention pluriannuelle d'objectifs.

L'objectif est que par un soutien plus important, l'ASPTT puisse faire face à la location de la salle, au moins pour trois ans, le temps qu'un nouveau modèle économique puisse émerger. Je vous remercie de bien vouloir accepter ce vœu.

M. DENIS

Merci de m'accueillir. Il est très important de trouver une réponse à ce sujet. En effet, les espaces sportifs sont rares à Paris et il serait dramatique de ne pas utiliser cet espace existant.

Il faut savoir que 80 % des membres de l'ASPTT sont sans aucun rapport avec la Poste ; ce sont des citoyens ordinaires, et c'est une satisfaction pour eux de conserver cette salle. Elle ne serait pas

remplacée si elle venait à fermer et il faudrait reporter les activités sur d'autres enceintes sportives qui sont rares et congestionnées.

Le premier point est donc d'aider l'ASPTT à trouver une réponse. Nous avons-nous-mêmes écrit à Jean-François MARTINS, chargé des sports et du tourisme à la mairie de Paris, en lui demandant que quelque chose soit fait afin que l'on continue à utiliser cette salle pour le bien de l'ASPTT et des autres associations. Ce n'est pas complètement précisé dans ce vœu, mais il faut agir pour les autres associations et pour les autres utilisateurs. On parle notamment dans le texte des personnes handicapées, car c'est une salle accessible. On peut parler aussi des utilisateurs individuels, des clubs, des établissements scolaires.

Tout cela doit se concevoir dans une approche globale, afin de rendre cette salle disponible à tous, en sachant bien entendu que les intérêts de l'ASPP sont à prendre en compte.

Mme PETIT

Merci M. le Président. En effet, l'incertitude sur le devenir de cette salle fait qu'elle n'est pas utilisée entièrement en termes de créneaux.

Il y a-t-il des questions ?

M. FERTIER

Vous évoquez la possibilité de revaloriser la subvention octroyée à l'ASPTT. Le bâtiment dont il est question appartient à une filiale de La Poste. Ont-ils un projet particulier, qui serait de valoriser ce lieu d'une autre manière ?

Vous parlez de subventionner l'ASPTT pour couvrir les frais de locations. Quels sont-ils ? S'agit-il de montants normaux ou de montants déraisonnables, nous n'avons aucune valeur d'appréciation.

M. BOUABBAS

Merci à M. FERTIER pour sa question, merci à M. DENIS pour son intervention.

La raison pour laquelle il y a un problème sur cette salle est que La Poste ne paie plus la location. Je l'ai expliqué tout à l'heure : c'est La Poste qui paie cette salle à Poste Immo pour l'ASPTT. Vous connaissez le contexte de cette grande entreprise publique. Poste Immo a souhaité que la salle ferme.

À notre connaissance il n'y a pas de projet particulier ; c'est une salle moderne et accessible, mais enclavée au fond d'une impasse. Cela ne permettrait donc pas d'y installer une activité type Club Med ou autre. Il faut donc trouver le modèle économique pour que Poste Immo puisse percevoir un loyer. L'urgence est de négocier avec Poste Immo une prolongation jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Concernant la deuxième question, la Ville de Paris subventionne l'ASPTT à hauteur de 30 000 ou 40 000 euros. Des salles dans le 12^e et le 13^e sont également gérées par l'ASPP, Charley et Bercy.

Poste Immo nous demandait au départ 300 000 euros par an, ce qui était énorme. La négociation a avancé et aujourd'hui, le chiffre d'établirait entre 100 000 et 130 000 euros par an. L'ASPTT aimerait bien que la subvention s'établisse à ce niveau, ce qui ne sera pas forcément le cas en raison du contexte budgétaire.

Nous demandons un effort sur le plan subventions. Par ailleurs, nous souhaitons que l'ASPTT nous vende des créneaux que nous puissions acheter pour loger d'autres associations (cela rejoint ce que disait François DENIS) ; cela permettrait à l'ASPTT de régler son loyer. Voici le modèle que nous essayons de construire avec la mairie de Paris, l'ASPTT et Poste Immo.

Mme PETIT

C'est bien que le Conseil d'arrondissement puisse se prononcer. Cela permet d'apporter une petite pierre à cette mobilisation, par rapport à Poste Immo, et par rapport à la Ville de Paris.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer ce vœu au vote.

DELIBERATION N° 254

V14 2015 30 Vœu proposé par Carine PETIT, Amine BOUABBAS et les élus de la majorité municipale sur la situation de l'espace Brune

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants :	26	dont	7	pouvoirs
Pour :	26	dont	7	pouvoirs

V14 2015 31 Vœu proposé par Carine PETIT, Agnès BERTRAND et les élus de la majorité municipale sur le maintien du dispositif Coup de Pouce Clé à l'école Prisse d'Avennes

Mme BERTRAND

Le dispositif Coup de Pouce Clé est un outil de réussite éducative ; il permet un accompagnement des enfants et des parents dans l'apprentissage de la lecture.

Il concerne les enfants de Cours Préparatoire repérés par leur enseignant comme ayant des fragilités dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Une fois ce dépistage fait, ils sont pris en charge après la rentrée de novembre par des ingénieurs coup de pouce formés par l'association pour s'occuper de ces enfants.

Ces ateliers coup de pouce étaient organisés dans Paris, soit dans les ZEP (Zones d'Éducation Prioritaire) soit dans les zones politique de la ville. Cela a concerné l'an dernier les 8 écoles en éducation prioritaire. Par ailleurs, des ateliers ont été organisés à Prisse d'Avennes.

Depuis la redéfinition du périmètre de l'éducation prioritaire à Paris, le Rectorat, la Ville de Paris et l'association Coup de Pouce ont décidé que seules les écoles situées en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) peuvent bénéficier du dispositif. Cela a donc sorti du dispositif Prisse d'Avennes et deux autres écoles de Paris.

Considérant que ce dispositif a fait ses preuves dans la réussite éducative ;

Considérant que, même si l'école Prisse d'Avennes n'est pas en REP, les besoins justifiant son entrée dans ce dispositif sont toujours prégnantes ;

Considérant que le coût de ce dispositif pour les 3 écoles dérogatoires à Paris est mineur en comparaison du travail fourni et des résultats obtenus avec les élèves de CP ;

Le Conseil d'arrondissement, sur proposition de Carine PETIT, Agnès BERTRAND et des élus de la majorité municipale émet le vœu que les enfants de l'école Prisse d'Avennes continuent de bénéficier du dispositif Coup de Pouce Clé, dès aujourd'hui, les ateliers ayant démarré.

Mme PETIT

C'est acquis pour cette année scolaire, mais nous avons estimé qu'il était nécessaire d'émettre ce vœu pour l'année prochaine, afin que ces dispositifs de prévention soient maintenus à titre dérogatoire dans trois écoles.

Il y a -t-il des interventions ? Je passe au vote.

DELIBERATION N° 255

V14 2015 31 Vœu proposé par Carine PETIT, Agnès BERTRAND et les élus de la majorité municipale sur le maintien du dispositif Coup de Pouce Clé à l'école Prisse d'Avennes

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants :	26	dont	7	pouvoirs
Pour :	26	dont	7	pouvoirs

V14 2015 33 Vœu du groupe écologiste, relatif à l'expérimentation de nouveaux dispositifs de stationnement dans les parkings des bailleurs sociaux

M. LETISSIER

Ce vœu est relatif à l'expérimentation de nouveaux dispositifs de stationnement dans les parkings des bailleurs sociaux.

Considérant le faible taux d'occupation des parkings des bailleurs sociaux ;
Considérant la proportion d'immeubles du parc social dotés de parkings aux portes de Paris ;
Considérant la hausse du nombre de véhicules deux-roues motorisés à Paris, et les stationnements sauvages sur la voie publique que ce phénomène engendre régulièrement ;
Considérant la volonté de la Mairie de Paris de développer une offre de transports plus écologique pour toutes et tous ;
Considérant la politique de désencombrement de l'espace public, et l'opportunité représentée par la diminution du nombre de véhicules particuliers en faveur de l'implantation de transports plus respectueux de l'environnement tels que Vélib, Autolib, etc...
Considérant l'opportunité de voir augmenter les emplacements dédiés à la mobilité douce ou à des usages en faveur de tous, comme les places GIG-GIC ou les Zones de Livraison ;

Nous souhaitons que le Conseil du 14^e arrondissement émette le vœu que soit étendue l'expérience du dispositif du 20^e arrondissement par la mise en place d'un tarif préférentiel des places de stationnement non utilisées chez tous les bailleurs sociaux, publics comme privés, dans le 14^e arrondissement.

Mme PETIT

Je suis d'accord. Il y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 257

V14 2015 33 Vœu du groupe écologiste, relatif à l'expérimentation de nouveaux dispositifs de stationnement dans les parkings des bailleurs sociaux

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité

Votants :	26	dont	7	pouvoirs
Pour :	26	dont	7	pouvoirs

V14 2015 34 Vœu déposée par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et les élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif à la "valorisation" du patrimoine immobilier parisien situé dans le 14^e arrondissement

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Le patrimoine immobilier du 14^e concerne les catacombes. Nous nous émouvons régulièrement des conditions d'accueil des visiteurs des catacombes. C'est un sujet sur lequel nous sommes tous d'accord.

Nous nous sommes émus en particulier de conditions de visite proposées à la société Airbnb : un jeu concours, moyennant finance (350 000 euros) pour passer une nuit dans les catacombes.

Valoriser les catacombes dans le cadre d'une visite, oui, accueillir les visiteurs, oui, commercialiser une nuit dans les catacombes dans le cadre d'un jeu-concours, non. Quand on dépasse les bornes, comme disait l'autre, il n'y a plus de limite. On n'envisage pas de louer le cimetière du Montparnasse pour fêter Halloween !

Il nous a paru que cette opération promotion organisée avec Airbnb était particulièrement mal choisie.

Ce vœu vise donc à proposer une double règle générale :

- Que le conseil du 14^e -et tout conseil d'arrondissement- puisse voir soumis à débat et au vote tout projet visant à dynamiser les recettes perçues par les concessionnaires de la Ville ;
- Exclure les lieux mémoriels de ce type d'opération mercantile.

Mme PETIT

Je vais laisser la parole à M. CHERKI, mais je rappelle que ce débat a déjà eu lieu il y a une semaine au Conseil de Paris.

M. CHERKI

Quand j'ai vu qu'il y avait un vœu sur les catacombes, je l'ai lu avec intérêt, car cela pouvait être l'occasion de le voter. J'ai en effet trouvé que l'opération Airbnb était de très mauvais goût. Nous avons l'éternité pour nous retrouver dans ce genre d'endroit : vouloir y passer une nuit de son vivant me paraît être un peu décalé. Cependant, les goûts sont subjectifs, et l'on ne fait pas de politique sur la base des goûts.

Quand j'ai vu votre vœu, j'ai été très déçu, car vous évoquez de grands principes, comme la loi sur la bioéthique, sur l'indisponibilité du corps humain et sa non commercialisation. Les résidents des catacombes -ou ce qu'il en reste- peuvent-ils être qualifiés de corps humain ? Peu importe, ce n'est pas cela qui me pose problème dans votre vœu, mais le fait que vous disiez être contre la commercialisation. Je voudrais que vous m'expliquiez la différence entre un individu qui achète un billet pour les catacombes -ce qui est une forme de commercialisation- afin d'aller regarder ces restes humains, et la privatisation du lieu par une entreprise pour y faire défiler des *happy fews* (ce qui est certes de très mauvais goût) ?

Sur cette base-là, je voterai contre.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Je ne suis pas d'accord. Pour moi, cela ne se présente pas de cette manière. La visite des catacombes est une visite historique ; elle n'est pas organisée autour d'une fascination malsaine pour les ossements qui, oui, sont bien des restes humains. Dans ce jeu concours, il fallait expliquer pourquoi l'on n'avait pas peur d'aller passer une nuit avec des ossements dans les catacombes. Reconnaissez que c'est de très mauvais goût, et que cela n'est pas la même chose qu'une visite historique des catacombes, où se trouve le QG de Rol Tanguy qui a une valeur historique. L'un et l'autre ne peuvent être comparés et la limite a été clairement franchie.

Mme PETIT

La réponse apportée au Conseil de Paris de lundi dernier a abouti au fait qu'une charte qui encadre le recours au mécénat ou au partenariat de valorisation soit présentée et discutée lors d'un prochain Conseil de Paris. C'est dans ce cadre que l'ensemble de nos groupes sera amené à faire des propositions.

Passons au vote. J'appelle la majorité municipale à voter contre ce vœu.

DELIBERATION N° 258

V14 2015 34 Vœu déposée par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris et les élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif à la "valorisation" du patrimoine immobilier parisien situé dans le 14^e arrondissement

DELIBERE

Après discussion le vœu est rejeté

Votants :	26	dont	7	pouvoirs
Pour :	4 LR			
Contre :	22	majorité municipale	dont	7 pouvoirs

Mme PETIT

Je vous remercie. Le prochain conseil aura lieu le 30 novembre. Il sera précédé d'un CICA, qui aura pour thème le sport dans les catacombes la nuit d'Halloween... Non, la politique sportive dans le 14^e arrondissement.

Merci au public d'être resté jusqu'à la fin.

La séance est levée à 00H00.